INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PALMARÈS 2011



PARIS
PALAIS DE L'INSTITUT

MMXI

AVANT-PROPOS

Depuis son origine, l'Académie attribue chaque année des prix qui récompensent les meilleurs travaux ou apportent une reconnaissance aux actions les plus méritoires. Elle le fait dans l'esprit qui fut celui des Conventionnels lorsqu'ils créèrent l'Institut de France : « Suivre [...] les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République » (8 brumaire an IV).

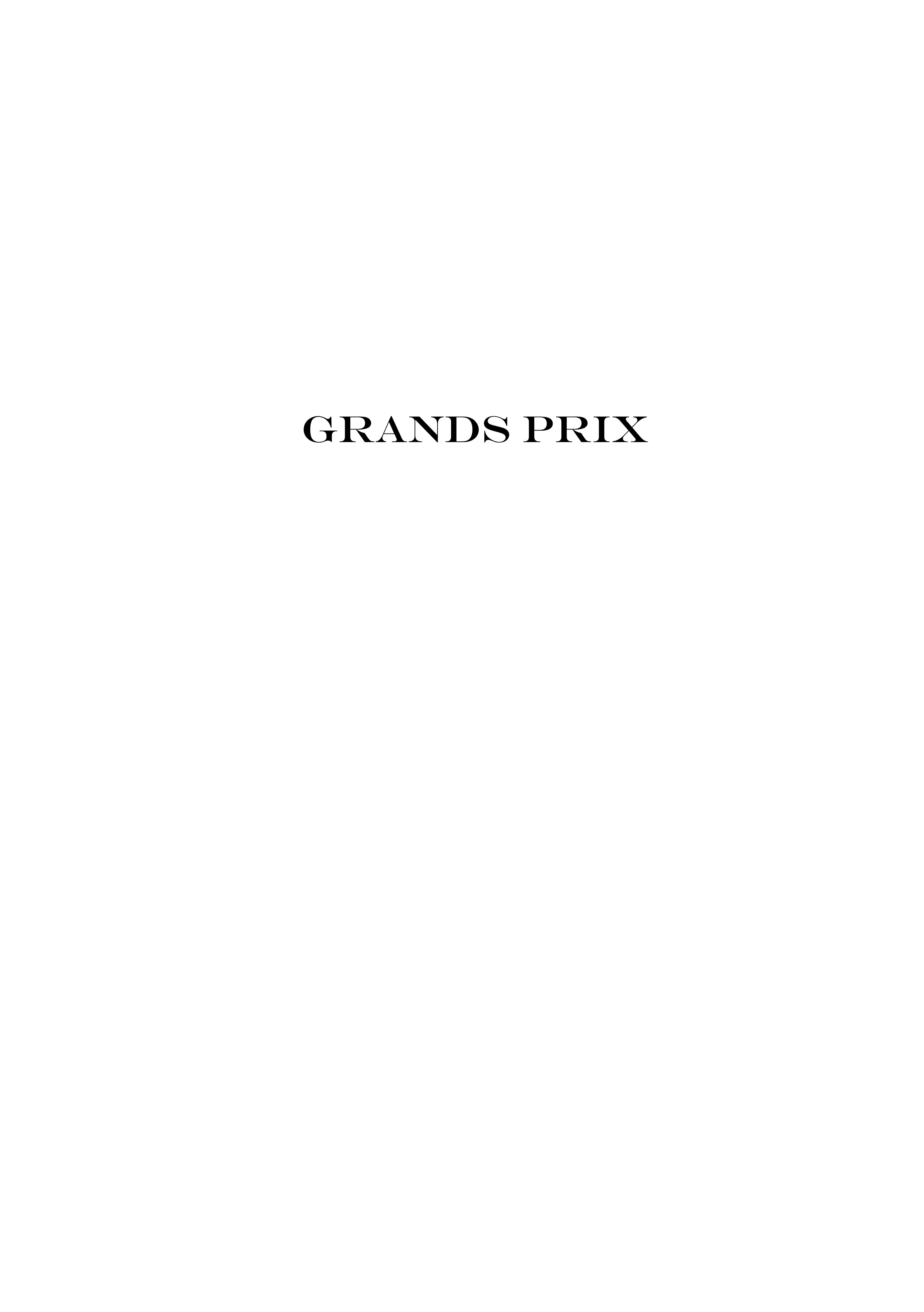
Cette mission de reconnaître les talents et d'honorer les vertus civiques que lui assigna le législateur, l'Académie l'a assumée grâce à la générosité des personnes qui lui ont fait confiance, en créant en son sein, par dons ou par legs, des Fondations abritées. Ces fondations sont aujourd'hui au nombre de 124. La plus ancienne — la Fondation Félix de Beaujour — a été créée en 1834. La plus récente date de 2009.

Les buts ont varié en presque deux-cents ans ; selon les modes, mais aussi et surtout les parcours individuels des fondateurs qui ont apporté chacun à l'Académie des sujets de réflexion nouveaux qu'elle a accepté de faire siens. Ainsi, se côtoient de nombreux centres d'intérêt : de la psychologie féminine à l'histoire napoléonienne, de la morale « sans aucune référence religieuse » à la christologie, de l'Outre-Mer à Taïwan, sans parler des aides sociales attribuées par l'Académie, qui n'apparaissent pas ici. Cela explique le caractère hétéroclite de ce palmarès.

Mais, sur chaque sujet, les membres de l'Académie recherchent avec constance l'excellence, dont chacun des lauréats est, chacun pour sa part, le témoin.

Le palmarès est rendu public chaque année, au mois de novembre, sous la Coupole du Palais de l'Institut, à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie.

TABLE DES MATIÈRES



GRANDS PRIX

PRIX DE LA FONDATION CULTURELLE FRANCO-TAÏWANAISE
(2 prix de 25 000 euros)

Créée en 1996 sous le nom de Fondation culturelle franco-chinoise, nom qu'elle a gardé jusqu'en 2002, la Fondation culturelle franco-taïwanaise est le fruit de la collaboration que l'Académie des sciences morales et politiques entretient avec le Ministère de la Culture de Taïwan. Sous la coprésidence du Secrétaire perpétuel de l'Académie et du Ministre taïwanais de la Culture, un jury mixte, composé d'académiciens et de représentants du monde culturel taïwanais, décerne deux Prix annuels de 25 000 euros chacun afin de « récompenser des œuvres artistiques ou littéraires mettant en lumière les rapports entre l'Europe et Taïwan et/ou contribuant à l'intensification des rapports culturels entre l'Europe et Taïwan ».

Un prix est attribué à **Táňa Dluhošová**. Diplômée en sinologie de l'université Charles, à Prague, Táňa Dluhošová est l'auteur d'une thèse de Doctorat intitulée *The image of Taiwan literature and taiwanese literary field in the early post-war period (1945-1949)*, qui a marqué le début des recherches universitaires consacrées à la culture taïwanaise en Europe Centrale et de l'Est. Elle est actuellement l'un des deux maîtres de conférences du Département des Études de la culture chinoise, créé en 2009, à l'université Mazaryk, à Brno. Elle y poursuit son œuvre de pionnière dans le domaine des « Études taïwanaises » par la tenue de séminaires et de conférences. Elle a organisé, à Prague, en 2008, la conférence annuelle de l'Association européenne d'Études taïwanaises, où elle a réussi à réunir des étudiants tchèques, slovaques, hongrois, roumains, lithuaniens, slovènes, russes et autrichiens. Le travail de Táňa Dluhošová s'inscrit dans la durée puisque sont déjà prévues à Brno, pour l'automne 2012, une conférence internationale sur la littérature taïwanaise et, pour l'été 2013, une série de séminaires consacrés à Taïwan.

Un prix est attribué à la **Maison des Cultures du Monde**, représentée par sa directrice, **Arwad Esber**. La MCM présente au public parisien, depuis sa création en 1982, des spectacles rares constituant le patrimoine immatériel de l'humanité. Depuis son arrivée à la direction de la MCM, Arwad Esber a poursuivi et intensifié le travail de son prédécesseur, Chérif Khaznadar, pour faire connaître les arts vivants taïwanais. C'est ainsi qu'en à peine quatre ans, pas moins de onze spectacles ont été accueillis dans le théâtre du boulevard Raspail ; deux expositions ont été consacrées à des artistes contemporains ; la collection de disques de musiques traditionnelles *INEDIT* s'est enrichie d'un enregistrement consacré à la musique et aux chants traditionnels des Hakka de Taïwan. En outre, la MCM a accueilli depuis 2007 une vingtaine d'acteurs culturels venus de Taïwan. Dans un avenir proche, la MCM s'apprête à présenter des spectacles de Gezaïhsi, l'opéra taïwanais traditionnel, mais aussi des rituels taoïstes ainsi que des spectacles de marionnettes tels qu'ils ont été préservés à Taïwan.

PRIX ÉDOUARD BONNEFOUS
(3 500 euros)

Édouard Bonnefous, membre de l'Académie de 1958 à 2007, a souhaité créer au sein de son Académie un Prix qui porterait son nom, grâce à une donation faite en 1997. Ce Prix a pour vocation de récompenser des œuvres consacrées à deux des thèmes qui ont marqué son action personnelle : l'allégement du poids de l'État au service du citoyen, dans l'optique d'un État modeste, et la défense de l'homme et de son environnement. En matière d'environnement, thème sur lequel il fut un précurseur, le Prix Édouard Bonnefous a déjà récompensé l'Agence des Espaces verts de la Région Île-de-France, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme ou encore Jean-Marie Pelt pour l'ensemble de son œuvre.

Le prix est attribué à l'association Mountain Wilderness France pour l'ensemble de son action.

Mountain Wilderness France (MWF) est une association de protection de la montagne issue d'un mouvement international créé en 1987 et regroupant une dizaine de pays. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 2007 et compte 1300 adhérents. Son but est de préserver le milieu naturel de montagne des détériorations induites par un tourisme intensif et irrespectueux de l'environnement. En menant des actions destinées à rétablir « l'harmonie des relations entre l'homme et la nature », MWF veut promouvoir « une éthique de responsabilité, de respect et de solidarité ». Ses actions sont menées selon trois grands axes : remise en cause des pratiques déraisonnables : aménagements envahissant des stations de ski, loisirs motorisés sauvages, pollution des rivières ; maintien des équilibres naturels : défense des espaces protégés, activités commerciales respectant le milieu naturel, suppression des installations abandonnées ; promotion de la mobilité douce pour accéder à la montagne : transports collectifs et vélos au lieu de 4/4. Pour faire évoluer les comportements, MWF recourt à trois principaux moyens d'action : concertation avec les pouvoirs publics, publications et actions de terrain. MWF engage également des actions en justice. Ainsi, elle a pu faire interdire la Croisière Blanche et la Transvalquad, activités de loisirs motorisés qui nuisaient considérablement à l'environnement dans les Hautes-Alpes et en Savoie.

MWF a déjà prévu d'utiliser le Prix Bonnefous, s'il lui était attribué, pour réaliser son projet d'un « Appel pour la Montagne ». Il s'agit d'une initiative de consultation et de concertation démocratiques qui vise à rassembler associations, personnalités, élus et, massivement, des citoyens, pour élaborer une sorte de charte de la montagne dont les stipulations seraient intégrées aux documents directeurs d'orientation, d'aménagement et de gestion de la montagne. En se fixant pour but de veiller au maintien des équilibres entre nature et activités humaines et en proclamant que « la montagne abrite hommes ET milieux naturels », MWF répond parfaitement aux vœux d'Édouard Bonnefous.

PRIX ÉDOUARD BONNEFOUS DE L'INSTITUT

Chancelier honoraire de l'Institut de France, Édouard Bonnefous a souhaité créer trois Prix qui porteraient son nom distribués chaque année sur proposition de trois sections de l'Académie.

Sur proposition de la section Morale et Sociologie de l'Académie (33 000 euros) : Philippe Descola pour l'ensemble de son œuvre.

Disciple de Claude Lévi-Strauss, Philippe Descola est professeur au Collège de France et directeur du laboratoire d'anthropologie sociale. Son œuvre questionne les rapports de l'homme et de la Nature, qu'il est parvenu à formaliser et universaliser en tirant parti du clivage qui existe partout entre intériorité et physicalité. Il expose ses conclusions dans *Par-delà Nature et Culture*, paru en 2005. Selon les combinaisons de ces deux éléments, il met en évidence un « carré ontologique » qui couvre tous les cas de ruptures et de continuités entre humains et non-humains : l'*animisme* (identité intérieure des êtres, mais différence physique), le *totémisme* (identité intérieure des êtres symbolisée par une similarité physique), le *naturalisme* (différence du principe intérieur, mais identité de soumission à des règles quantifiées) et l'*analogisme* (absence d'identité intérieure ou physique, mais relations de ressemblance entre les êtres). Ces quatre types de déchiffrement du monde offrent une portée universelle qui rejaillit sur l'ensemble de nos systèmes classificatoires.

Sur proposition de la section Économie politique, Statistique et Finances de l'Académie (33 000 euros) : Michel Godet pour l'ensemble de son œuvre.

Michel Godet, professeur titulaire au CNAM, membre de l'Académie des technologies et du Conseil d'analyse économique, est un économiste libéral à l'esprit indépendant. À l'inverse du pessimisme ambiant, il montre le chemin parcouru dans les trente dernières années et estime que la France peut trouver sa place dans la mondialisation pour peu qu'elle le veuille. Ses ouvrages se caractérisent donc par un optimisme indestructible et un ton très libre. Il anime le Cercle des Entrepreneurs du Futur, qui organise notamment les « Mercredis de l'Impertinence ». Son dernier livre, *Bonnes nouvelles des conspirateurs du futur*, montre, à travers l'expérience réussie de quatorze entrepreneurs, les possibilités du développement entrepreneurial dans notre pays, malgré la crise et les difficultés de toute sorte trop souvent dénoncées.

Sur proposition de la section Histoire et Géographie de l'Académie (33 000 euros) : Jean-Marie Mayeur pour l'ensemble de son œuvre

Spécialiste d'histoire politique et d'histoire religieuse, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne, Jean-Marie Mayeur a puissamment contribué à renouveler l'histoire religieuse contemporaine dans l'université française. Il est aussi reconnu comme un spécialiste de la vie politique française, notamment sous la Troisième République à laquelle il a consacré une grande partie de ses travaux. Son premier livre, *la Séparation de l'Eglise et de l'Etat,* l'a imposé dès 1966, à la fois par son érudition, par son sens des nuances, par la finesse de son analyse politique et religieuse de l'événement, à rebours de toutes les lectures simplistes. Ce livre est encore aujourd'hui la référence française sur l'histoire de la loi de 1905. Tous les livres de Jean-Marie Mayeur (sur l'abbé Lemire, la démocratie chrétienne, la question laïque, Léon Gambetta, l'histoire de l'Alsace contemporaine) sont devenus des classiques.

PRIX ZERILLI MARIMO
(13 500 euros)

Le Prix Zerilli-Marimo, doté par la baronne Zerilli-Marimo en mémoire de son époux, qui fut correspondant de l'Académie de 1976 à 1981, est un prix annuel destiné à récompenser une œuvre mettant en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme. Parmi les noms des lauréats depuis la création du Prix en 1984, on trouve ceux de Maurice Allais, Jean Boissonnat, Marcel Boiteux, Béatrice Majnoni d'Intignano, Jean-Claude Trichet, Christian de Boissieu, Philippe de Woot, Jean Tirole, Michel Camdessus, Pierre Cahuc, André Zylberberg, Jacques Lesourne et Pierre-André Chiappori.

Le prix est attribué à Michel Didier pour l'ensemble de son œuvre.

Depuis 2006, Michel Didier, polytechnicien, ancien élève de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), docteur en sciences économiques, sous-directeur, chef de service de l'Information au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget de 1978 à 1986, est professeur honoraire au Conservatoire national des Arts et Métiers, où, pendant vingt ans, il a été titulaire de la chaire d'économie et statistiques industrielles. Membre du Conseil d'analyse économique, il est, depuis 1990, le Président du Centre de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (Coe-Rexecode), « premier institut français d'études économiques, indépendant des pouvoirs publics ». Il est également membre du Conseil scientifique des indices des bourses de valeurs, de la Commission économique du MEDEF, du Comité d'alerte sur les dépenses d'assurances maladie et de la Commission économique de la Nation.
Unanimement reconnu par ses pairs pour le sérieux et la rigueur de ses analyses économiques, Michel Didier a publié, outre de très nombreux articles, une quinzaine d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Sources et méthodes d'évaluation de la comptabilité nationale* (1970), *Économie : les règles du jeu* (1984), *Des idées pour la croissance* (2003), *La croissance par la réforme* (2004), *La politique de change de l'euro* (2008) et, avec Gilles Koléda, *Compétitivité France-Allemagne, le grand écart* (2011).
Appelé « Didier-le-libéral » dans un article du *Figaro* de 2003 consacré à la nécessaire réforme des retraites, Michel Didier fait montre d'un réalisme économique fondé sur des faits et empreint d'un libéralisme raisonné. Ainsi déclare-t-il sur BFM, lors de la parution de son dernier ouvrage : « *La recommandation principale de ce* [livre], *c'est qu'il ne faut plus prendre de décision centralisée. Par exemple les 35 heures, qui doivent s'appliquer à tout le monde, le même jour, la même heure et dans les mêmes conditions : il faut sortir de cette méthode de travail [et prendre] des décisions collectivement bonnes pour notre compétitivité* ».
Cette attitude pragmatique et nullement idéologique vaut à Michel Didier d'être critiqué à la fois par les tenants de l'ultra-libéralisme et par les nostalgiques de l'étatisme, ce qui est sans nul doute le meilleur hommage que l'on puisse rendre à la qualité de sa réflexion.

PRIX OLIVIER LECERF
(25 000 euros pour organiser un colloque autour de l'œuvre ou de l'action du lauréat)

Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». Pour perpétuer ses valeurs humanistes, Bertrand Collomb et le Groupe Lafarge ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but d'honorer et de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial d'Olivier Lecerf.

Le prix est attribué à l'association GERME pour l'ensemble de son action.

Le réseau GERME (Groupe d'Entrainement et de Réflexion au Management des Entreprises), représenté par son président Jean-Louis Burello et son délégué général Jean-Luc Guillou, est une association loi de 1901, qui a été créée en 1998. Le réseau compte plus de 1000 membres actifs, appartenant à toutes les fonctions de direction des entreprises, et issus d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. La moyenne d'âge de ses membres est de 43 ans et il comprend 30% de femmes.

Organisé en 75 groupes locaux, il organise huit journées par an de formation et d'échange avec des animateurs et intervenants professionnels, afin d'enrichir leurs pratiques managériales.

Les thèmes de ces journées s'organisent autour de trois dimensions :

- Apprendre par des ateliers d'échange entre pairs.
- Donner du sens à sa fonction par la promotion de principes de management humaniste, et une prise de recul favorisant une meilleure compréhension des situations.
- Développer l'homme et l'entreprise, en étant son propre « coach » et en améliorant la performance de son équipe.

Le succès rencontré montre l'intérêt des participants pour la démarche. Selon une enquête réalisée en 2010, ils y trouvent un approfondissement de leur « savoir-être en tant que manager », et un renouvellement de leur énergie de management.

Lors du colloque organisé pour la remise du prix Olivier Lecerf 2010 à Laurent Bataille, Président de Poclain Hydraulics, plusieurs membres de GERME ont participé aux tables rondes, et ont apporté des témoignages concrets très intéressants sur la façon dont leurs entreprises avaient traversé la crise récente en fédérant leurs collaborateurs.

PRIX CHARLES AUBERT – DROIT
(15 000 euros)

Charles Aubert, ancien conseiller d'État, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie des sciences morales et politiques, afin qu'elle décerne chaque année un prix à un juriste et à un historien. En sa mémoire, l'Académie décerne donc chaque année deux Grands Prix : le Prix Charles Aubert – Droit et le Prix Charles Aubert – Histoire. Ces prix ne sont pas divisibles.

Le Prix est attribué à Aurore Gaillet pour sa thèse de doctorat *L'individu contre l'Etat. Essai sur l'évolution des recours de droit public dans l'Allemagne du XIXe siècle*, soutenue le 4 décembre 2010 (Université de Strasbourg et de Fribourg-en-Brisgau).

Ce travail veut faire comprendre comment, dans l'Allemagne du XIXe siècle, des recours de droit public ont été conçus pour protéger l'individu contre l'État monarchique et comment ont été ainsi développés des principes juridiques propres à la culture juridique allemande, qui trouvent des prolongements aujourd'hui, y compris dans la justice constitutionnelle. En particulier a été développée une conception subjective des rapports entre la puissance publique et les administrés et du contentieux engagé par les seconds contre la première. La thèse montre comment successivement une « phase de gestation » a abouti à établir des recours individuels de droit public, et une « phase de fondation » a permis de définir une relation juridique entre l'individu et l'État-puissance publique, le recours administratif contentieux étant l'instrument de l'affectivité du rapport de droit entre l'individu et la puissance publique, avec un caractère subjectif.
La thèse résulte d'un travail de recherche approfondi sur les textes et la doctrine des différents États allemands préexistant à l'Empire allemand puis après le début de l'Empire allemand. L'auteur maîtrise parfaitement la langue allemande. C'est ce qui lui permet de pénétrer de manière précise et rigoureuse dans les normes de son sujet, comme l'on reconnu les membres du jury (dont trois étaient des professeurs allemands) au cours d'une discussion qui s'est tenue en allemand. Cette thèse manifeste une très grande maturité scientifique, notamment dans la maîtrise des instruments de recherche et des concepts juridiques. Elle permet de comprendre le système de droit public qui d'est développé en Allemagne et qui, après la parenthèse du IIIe Reich, y a repris son essor. Elle permet ainsi de comprendre son originalité par rapport au système de droit public et des recours de droit public qui ont été développés en France à la même époque. Elle constitue ainsi une ouverture sur un droit étranger dans une matière qui est peu étudiée en France et, par ricochet, une réflexion sur les solutions françaises. Même si c'est une thèse portant sur un moment de l'histoire du droit public en Allemagne, elle est une contribution importante à la compréhension du droit allemand et, parallèlement, à l'identification des solutions françaises par rapport aux droits étrangers.

PRIX CHOUCRI CARDAHI
(10 000 euros)

Le Prix Choucri Cardahi a été créé en 1997 par Pierre Cardahi, correspondant de l'Académie, en mémoire de son père, éminent juriste libanais, qui fut avant lui correspondant de la Compagnie. Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, ayant traité de manière particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale.

Le Prix est partagé à parts égales entre Julian Fernandez, *La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale*, Paris (Pedone), 2010 et Benoît de Boysson, *Mariage et conjugalité. Essai sur la singularité matrimoniale*, thèse de doctorat soutenue le 27 octobre 2010 (Lyon III).

Julian Fernandez rappelle dans cet ouvrage les conditions dans lesquelles le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale a été élaboré en 1998 dans l'espoir de promouvoir une « dissuasion judiciaire égalitaire ». Il procède ensuite à une analyse approfondie des positions hostiles à la Cour adoptées à l'époque et depuis lors par les Etats-Unis. Il en recherche les causes profondes, notamment dans la perception américaine du droit international. Puis il décrit les contre-mesures prises par l'administration américaine sur un plan unilatéral et celles obtenues du conseil de sécurité et des Etats parties pour s'assurer que les ressortissants américains ne seront jamais remis à la Cour sans l'accord de Washington. Il relève enfin que par la suite une logique de « cohabitation » semble s'être substituée à la logique « d'affrontement ». Cet ouvrage fait le point de manière claire, détaillée et objective sur la politique juridique des Etats Unis en un domaine complexe d'importance primordiale pour l'avenir de la Cour.
Depuis qu'en 1999, le droit français a accueilli le pacte civil de solidarité (PaCS) et que, par ondes successives, y compris du côté du concubinage, s'est développé une compréhension renouvelée de la conjugalité, la signification même du mariage a été l'objet d'analyses pénétrantes. L'on pouvait se demander ce qu'apportait l'élaboration d'un droit commun des couples, et plus profondément la signification du couple dans la loi française en relations avec tous les mouvements observés en droit des droits de l'homme, ainsi qu'en droit dit européen. Concubinage, PaCS, mariage : y avait-il en la matière une manifestation de cette idée que, comme la mauvaise monnaie qui chasse la bonne, il y aurait dans l'évolution de la conjugalité. Le mariage serait un modèle en déclin. La thèse de **Benoît de Boysson** révoque ces considérations. Elle révèle que s'il existe des facteurs juridiques de confusion des statuts conjugaux, cette confusion doit être exactement mesurée et que, de la confrontation opérée, résulte une compréhension renouvelée de la singularité conjugale.

PRIX FRANCIS DURIEUX
(6 000 euros)

Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuilles mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

Le Prix est attribué à Geneviève Helleringer, pour sa thèse *Les clauses contractuelles. Essai de typologie*, (Paris I Panthéon-Sorbonne) soutenue le 17 mai 2010.

Geneviève Helleringer actuellement Marie Curie Fellow pour deux ans à l'Institute of European and Comparative Law (Universirté d'Oxford). Sa thèse de doctorat se proposait pour but de « mettre à l'épreuve l'hypothèse suivante : l'évolution des pratiques contractuelles, ainsi que la formalisation de certaines règles normatives, ou à vocation normative, conduisent à faire émerger une culture contractuelle commune en Europe. Les clauses de différend constituent le cas d'étude de ce travail. Leur analyse devrait permettre de mettre à jour l'existence et le contenu syncrétique d'une culture contractuelle européenne au sens de *Kultur*, ainsi que le ressort et les tensions d'une culture en construction formant peut-être une *Bildung* ».
Le résultat de ce travail novateur est d'une particulière qualité, dont François Terré parle en ces termes :

> « *Geneviève Helleringer est partie d'une observation de la réalité, à savoir que les contrats écrits sont constitués d'une pluralité de clauses qui modèlent le régime de l'exécution du contrat. Souvent analogues d'un contrat à l'autre, ces clauses peuvent être regroupées en trois catégories d'après leur finalité. A chacune d'elles est attaché un régime propre, bien au-delà des règles de droit commun tenant au caractère conventionnel des clauses (consentement, objet licite…). Ce sont les clauses de prestation, les clauses de pouvoir, les clauses de différend. Le régime particulier de chacune des trois catégories est justifié, ce que démontre, avec une grande pénétration, Geneviève Helleringer* ».

Il apparaît clairement que la thèse considérée se place d'emblée dans la ligne des travaux qui ont eu pour objet d'appréhender le contrat hors de tout dogmatisme à partir de sa manifestation effective. L'esprit qui a inspiré la fondation du prix Francis Durieux correspond parfaitement à l'attribution du prix à la thèse de Geneviève Helleringer.

PRIX CHARLES AUBERT – HISTOIRE
(15 000 euros)

Charles Aubert, ancien conseiller d'État, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie des sciences morales et politiques, afin qu'elle décerne chaque année un prix à un juriste et à un historien. En sa mémoire, l'Académie décerne donc chaque année deux Grands Prix : le Prix Charles Aubert – Droit et le Prix Charles Aubert – Histoire. Ces prix ne sont pas divisibles.

Le Prix est attribué à Bernard Cottret pour l'ensemble de son œuvre.

Bernard Cottret est né à Boulogne-sur-Seine en 1951. Après des études au lycée Descartes de Rabat et au lycée Chaptal à Paris, il a été reçu à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Il est actuellement professeur de civilisation des îles Britanniques et de l'Amérique coloniale à l'université de Versailles-Saint- Quentin-en-Yvelines, où il a fondé le département des humanités; il est également membre senior de l'Institut universitaire de France, membre de l'IRCOM, Paris IV, et dirige un axe consacré à l'espace atlantique dans le centre « Suds d'Amérique » de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a soutenu en 1988 à l'université de Paris X-Nanterre une thèse pour le doctorat d'État ès lettres consacrée à Bolingbroke, homme politique éconduit qui, en France, devint « philosophe anglois » et initia les compatriotes de Voltaire aux idées d'outre-Manche. Elle a débouché, à la demande de Jonathan Clark, sur un livre en anglais consacré à l'œuvre politique de Bolingbroke, et aux Lumières conservatrices, *the Conservative Enlightenment*.

Il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages, écrits seul ou en collaboration, qui abordent dans une perspective comparative l'histoire des îles Britanniques, de l'Amérique coloniale, de la France et du protestantisme. En effet, plusieurs essais portent sur la Réforme protestante et sur les questions religieuses, dans leurs liens avec la politique. Il a donné plus de 200 conférences en France, en Irlande, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne, en République tchèque, au Canada ou aux États-Unis.

C'est d'abord en historien qu'il a abordé la Réforme protestante, à la lecture de Lucien Febvre et en bénéficiant de l'enseignement de Robert Mandrou et d'Élisabeth Labrousse. La rencontre ultérieure de Jean Delumeau et d'Emmanuel Le Roy Ladurie, l'amitié de Jean Malaurie, de Laurent Theis, de Marianne Carbonnier et de quelques autres ont permis de confirmer une orientation intellectuelle et spirituelle, privilégiant la liberté de ton et de pensée sur tous les conformismes, comme le prouve, encore une fois, son dernier ouvrage consacré à Karl Marx, paru cette année. Très sensible à la langue et à la littérature, il a écrit des pages fameuses sur la sémiologie de Calvin ou encore, avec son épouse, une biographie de Jean-Jacques Rousseau, récompensée il y a quelques années par le Prix Pierre-Georges Castex de l'Académie.

PRIX MADELEINE LAURAIN-PORTEMER
(6 500 euros)

Le Prix Madeleine Laurain-Portemer a été fondé en 1998 par le doyen Jean Portemer, en mémoire de son épouse, spécialiste de Mazarin. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone géographique étudiée.

Le Prix est attribué à Joël Cornette pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la parution aux Éditions Belin de l'*Histoire de France*, qu'il a dirigée.

Historien spécialiste de la France d'Ancien Régime et de l'histoire de la Bretagne, Joël Cornette est né à Brest en 1949. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé d'histoire, docteur en histoire moderne après avoir soutenu une thèse intitulée *Un révolutionnaire ordinaire, Benoît Lacombe, négociant* préparée sous la direction d'Emmanuel Le Roy Ladurie et publiée en 1986, Joël Cornette a été maître de conférences à l'université Paris I de 1984 à 1996, et il est actuellement professeur d'histoire moderne à l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis.
Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la monarchie française à l'époque de l'absolutisme : *Le Roi de guerre, essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle* (paru en 1993 et qui a connu déjà cinq éditions), *La mélancolie du pouvoir, Omer Talon et le procès de la raison d'Etat* (en 1998), *Les Années cardinales 1599-1652* (en 2000), *La Monarchie absolue, de la Renaissance aux Lumières* et un *Louis XIV* (en 2007). Il s'est aussi intéressé à l'histoire de l'architecture et de la peinture sous l'Ancien Régime, et il a publié notamment *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles* (2003) et *Le Repas des paysans, des frères Le Nain* (2008).
En 2010, il a été commissaire de l'exposition organisée à la basilique de Saint-Denis dans le cadre de la commémoration du quatrième centenaire de la mort du roi Henri IV. Il a dirigé le livre-catalogue, intitulé *Henri IV à Saint-Denis. De l'abjuration à la profanation.*
Joël Cornette a aussi écrit sur sa Bretagne natale : son *Histoire de la Bretagne et des Bretons,* parue en deux volumes en 2005, lui a valu le Grand prix Gobert (histoire) de l'Académie française.
Joël Cornette n'est pas seulement un chercheur reconnu et un professeur estimé, il est aussi l'auteur ou le directeur de manuels universitaires de qualité. Il a dirigé entre 2009 et 2011 la grande publication d'une *Histoire de France* aux Editions Belin. Cet événement éditorial, en voie d'achèvement, comptera 13 volumes. Il a été coordonné par lui en collaboration avec Jean-Louis Biget et Henry Rousso. Il a mobilisé 17 auteurs. C'est l'occasion pour l'Académie de récompenser Joël Cornette pour l'ensemble de son œuvre.

BOURSE DE LA FONDATION BALAFENN
(18 000 euros)

La Fondation Balafenn, créée par Anne Mignotte et Kiti Mignotte-Saumon sous l'égide de l'Académie, a pour objectif de s'interroger sur ce qu'implique un développement humain socialement responsable. Le but serait de trouver un ou plusieurs dénominateurs communs à une mesure du comportement social des entreprises. La Fondation s'attache donc à financer la recherche consacrée à l'évaluation des comportements socialement des entreprises, par l'octroi à des doctorants de bourses de deux ans, renouvelables un an. Depuis sa création, la Fondation a déjà donné deux bourses : la première à Gaëtan Saout (sujet de thèse : « La responsabilité sociale des entreprises (RSE). Analyse d'une transition institutionnelle en cours » - Université Lille I) et la seconde à Ye Yao (sujet de thèse : « *Études comparatives de la Responsabilité sociale de l'entreprise entre la France et la Chine* » (Université Paris-Est).

La Bourse est attribuée, pour 2011-2012 et 2012-2013, à Agnès Gauche pour le financement de sa thèse « Une très petite entreprise (TPE) peut-elle être socialement responsable et simultanément rentable ? Le cas des producteurs maraîchers en circuits courts » (Université Montpellier I).

Agnès Gauche a travaillé dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, tant en cabinet qu'en entreprise, et a eu l'opportunité d'enseigner la gestion dans le supérieur. Depuis 2010, elle travaille en tant qu'ingénieur d'étude auprès de l'INRA dans le cadre d'une étude réalisée à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur l'élaboration de références technico-économiques au regard du développement durable pour les exploitations agricoles en circuits courts. Cette étude a été l'occasion pour elle de concevoir et mettre en place un dispositif de recherche ayant pour visée la création d'une méthodologie pour caractériser et évaluer des exploitations agricoles en circuits courts sur le plan économique, social et environnemental. Elle a pu ainsi empiriquement constater que la performance économique et la performance sociale étaient intimement liées. Elle souhaite poursuivre ces recherches dans le cadre d'une thèse dont elle décrit ainsi le but : « Non soumises à une quelconque obligation en matière de RSE, les TPE sont délaissées par la recherche. Elles représentent pourtant un poids prépondérant dans l'économie française et européenne, notamment en termes d'emploi. Caractérisées par une responsabilité sociale à de multiples niveaux (entrepreneur – salariés – territoire) et dotées de faibles moyens financiers, ces entreprises doivent assumer des décisions de gestion lourdes de conséquences et concilier des intérêts souvent contradictoires parmi leurs parties prenantes. Dans ce contexte pourtant, comment articuler des objectifs de vivabilité sociale et des impératifs de viabilité économique, au delà de simplement les accorder ou juxtaposer ? Le cas des maraîchers en circuits courts apparaît comme un terrain exemplaire pour aborder un tel enjeu selon une démarche participative ».

PRIX LOUIS CROS
(10 000 euros)

Ce prix a été créé par le Comité universitaire d'information pédagogique (CUIP), en mémoire de Louis Cros, inspecteur général de l'Instruction publique pendant plus d'un demi-siècle, fondateur de l'Institut pédagogique national et du Comité universitaire d'information pédagogique, pour récompenser les travaux de jeunes auteurs sur le thème de l'éducation et de la formation.

Le prix est partagé à parts égales entre Ugo Palheta et Gwénaëlle Joët pour la publication de leurs thèses.

La thèse de sociologie, *L'enseignement professionnel dans l'École massifiée. Fonctions, structure et usages d'un ordre d'enseignement dominé*, d' **Ugo Palheta**, soutenue en novembre 2010 à Sciences Po sous la direction d'Alain Chenu, permet de mieux connaître un système d'enseignement qui représente 40 % de l'effectif total des élèves. À la lumière de ce travail, l'enseignement professionnel apparaît plus divers dans sa réalité sociales que les images qui en sont données et il conduit à des projets fort dissemblables suivant que l'on parle d'un bon élève ayant choisi effectivement l'une des quelques filières valorisées ou d'un élève « relégué » dans une voie qu'il n'a pas choisie et qui, au surplus, offre souvent peu de débouchés. Ce travail qui fera date permettra peut-être à l'avenir de penser une orientation plus compréhensive des individus et moins figées par des stéréotypes.

Dans sa thèse de sciences de l'éducation, *Le sentiment d'auto-efficacité en primaire, de son élaboration à son impact sur les élèves*, soutenue en décembre 2009 à l'Université de Grenoble, sous la direction de Pascal Bressoux, **Gwénaëlle Joët** traite d'un sujet peu traité : les facteurs qui, dans l'expérience éducative, influencent le progrès des élèves. La question étudiée n'est ni simple ni courante. La première partie de cette thèse s'attache donc à dresser un état des lieux, permettant de la situer par rapport aux rares travaux déjà effectués et de délimiter clairement le domaine de la recherche. L'auteur essaye de pénétrer la « boîte noire » pour comprendre ce qui se passe à l'intérieur des sujets soumis à l'action éducative. La seconde partie expose les hypothèses et les démarches scientifiques de l'auteur, qui manie avec dextérité l'analyse statistique multivariée, la modélisation multiniveau et les modèles multiniveau de croissance. L'auteur limite ses analyses à deux matières — les mathématiques et le français — et à deux niveaux scolaires — CE2 et CM1. Les résultats de cette étude sont présentés dans deux chapitres : « Élaboration et évolution du sentiment d'auto-efficacité en mathématiques et en français », « Les facteurs qui influencesnt les progrès des élèves. « Ce travail est un très bel exemple de ce que peut et doit être une recherche dans le domaine des sciences de l'éducation », écrit Gaston Mialaret au sujet de cette thèse.

PRIX DE LA FONDATION POUR LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE (5 000 euros)

Ce prix, dont la périodicité est variable, a été créé par la Ligue contre la Violence routière afin de récompenser les personnes ou groupe de personnes qui œuvrent efficacement en faveur de la sécurité routière.

Le prix est attribué à Jacques Ehrlich, chef du projet LAVIA, pour l'ensemble de son action.

Jacques Ehrlich est directeur du LIVIC (Laboratoire sur les Interactions Véhicules-Infrastructures-Conducteurs) au sein de l'IFSTTAR (Institut français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux), au titre de chef du projet LAVIA (Limiteur s'adaptant à la vitesse autorisée). Il s'agit d'un système qui permet au conducteur d'adapter sa vitesse aux changements de limitation de vitesse qui rythment sa route. C'est un dispositif d'aide à la conduite qui peut fonctionner selon plusieurs modes :

- *Le mode informatif* : le conducteur est informé à tout instant par affichage sur le tableau de bord de la vitesse autorisée à l'endroit où il se trouve En cas de franchissement, l'affichage clignote et un voyant s'allume sur le tableau de bord.
- *Le mode actif débrayable* : le conducteur ne peut dépasser la vitesse réglementaire en vigueur à l'endroit où il se trouve. Pratiquement, cela se traduit par le fait qu'au delà de cette vitesse limite, la pédale d'accélérateur est sans effet car un dispositif électronique limite automatiquement l'injection de carburant. Le conducteur a cependant la possibilité de désactiver le limiteur en appuyant plus fort sur la pédale d'accélération.
- *Le mode actif non débrayable* : mode proche du précédent, à la seule différence que le conducteur ne peut pas désactiver le limiteur Ce dispositif a été testé auprès de 92 conducteurs au cours de différentes phases expérimentales.

Le système a fait l'objet d'une première série d'essais en 2066. Dans son « mode actif débrayable », le dispositif est accepté par 45 % des conducteurs. Il permet selon eux, d'éviter les excès de vitesse d'inattention et les contraventions ou pertes de points qui leur sont liées. Enfin et surtout, il est efficace en matière de sécurité routière...
Ce système très prometteur va faire l'objet d'une nouvelle série de tests prochainement grâce à l'engagement de M. Lionel Tardy, député de Haute Savoie, ainsi que d'Armand Jüng, député du Bas-Rhin.

PRIX ET MÉDAILLES

Prix Osiris – Institut de France (2 300 euros)

Édith Fuchs, *Entre Chiens et Loups. Dérives politiques dans la pensée allemande du XXe siècle*, Paris (Le Félin), 2011.

Cet essai s'attache à « cerner les voies d'une accablante destruction de la philosophie » et à comprendre comment la grande tradition philosophique allemande a pu sombrer. L'étude des « sources philosophiques du nazisme » ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la catastrophe de la culture allemande un siècle après son apogée. Édith Fuchs veut dégager de toute responsabilité le grand rationalisme allemand dans sa genèse et son développement : « L'intérêt de l'ouvrage, écrit Bernard Bourgeois, est de présenter une telle chute comme échelonnée en une suite de dérives et de trahisons par rapport à une origine qui les interdisait absolument, des dérives et trahisons dont le fractionnement et la progressivité ont cependant pu masquer et faciliter la totale négation, qu'elles signifiaient, tout ensemble de la philosophie et de l'humanité ». Après avoir étudié successivement Carl Schmitt, Nietzsche, Spengler, Rosenberg, l'auteur consacre plusieurs chapitres à des approches thématiques. La dernière partie est composée d'une étude critique de la figure d'Hannah Arendt.

Prix Gegner (médaille)

Claude Romano, *Au cœur de la raison, la phénoménologie*, Paris (Gallimard), 2010.

Le livre de Claude Romano n'est pas à une simple histoire de la phénoménologie, mais un véritable livre de philosophie : « *[…] Il s'agit aussi et d'abord de poser la question des conditions de possibilité d'une phénoménologie au moment où nous parlons, au début du XXIe siècle, en s'adressant à un philosophe qui ne serait pas d'emblée acquis à l'idée qu'il s'agit d'une méthode viable et qui est au moins aussi rigoureuse que d'autres méthodes qui ont pu être proposées au XXe siècle* ». Claude Romano a conscience que son discours ne peut se contenter des aspects internes à la discipline. C'est pourquoi la première partie discute au cas par cas les objections qui lui sont adressées, qu'elles viennent de la constellation analytique ou de l'empirisme logique. L'auteur veut ainsi dégager la légitimité d'un espace antéprédicatif dans l'accès au réel. La seconde partie de l'ouvrage est composée d'une critique du concept reçu d'expérience, pour s'affranchir du cadre kantien, qui consiste à concevoir tout ordre et toute structuration de l'expérience comme extrinsèque à celle-ci, comme issus du langage, de la culture et de leurs schèmes.

Prix Victor Cousin (médaille)

Simon Icard, *Port-Royal et saint Bernard de Clairvaux (1608-1709)*, Paris (Honoré Champion), 2011.

Le travail de Simon Icard est très novateur. Il y montre brillamment qu'une source permet de mieux comprendre le mouvement intellectuel et religieux de Port-Royal : saint Bernard. « Père » des religieuses de ce monastère, mais aussi « dernier des Pères de l'Église » confirmant la doctrine de saint Augustin. L'abbé de Clairvaux est le modèle d'une réforme à la fois morale et théologique, à la croisée de la tradition monastique et de l'augustinisme défendus à Port-Royal. Au XVIIe siècle, les interprétations des écrits bernardins divergent mais sont fondées sur des cadres conceptuels communs, étrangers à la pensée des moines médiévaux. La lecture d'une œuvre considérée comme la quintessence de l'esprit des Pères conduit ainsi à des synthèses profondément modernes.

Prix Dagnan-Bouveret (médaille)

Souleymane Bachir Diagne, pour son ouvrage *Bergson postcolonial. L'élan vital dans la pensée de Léopold Sédar Senghor et de Mohamed Iqbal*, Paris, CNRS Editions, 2011.

Souleymane Bachir Diagne, Professeur dans les départements de français et de philosophie de Columbia University à New York, publie deux conférences sur l'influence de Bergson sur la pensée de deux grandes figures intellectuelles et politiques de la décolonisation : le Sénégalais Senghor, catholique et africain, et le Pakistanais Iqbal, musulman et indien. Ils ont en commun d'avoir bâti leur philosophie – au moins pour une part – sur la pensée d'un Européen, et d'avoir puisé dans le bergsonisme « la désaliénation du devenir africain » pour Senghor, « la reconstruction de la pensée religieuse de l'islam » pour Iqbal. Les deux poètes philosophes ont trouvé chez le Français « de nouvelles possibilités de penser hors d'une tradition philosophique telle qu'elle a été orientée par Aristote et telle qu'elle a culminé avec le pensée mécanicienne de Descartes et le positivisme scientiste ». Les deux poètes philosophes ont trouvé chez le Français « de nouvelles possibilités de penser hors d'une tradition philosophique telle qu'elle a été orientée par Aristote et telle qu'elle a culminé avec le pensée mécanicienne de Descartes et le positivisme scientiste ». Chez Senghor, la rencontre est décisive car elle lui permet de comprendre l'art africain, qui sera au cœur de sa pensée. Avec finesse, l'auteur analyse l'engouement du premier Sénégalais agrégé pour « la Révolution de 1889 », cette date de 1889 étant celle de la publication de l'*Essai sur les données immédiates de la conscience*, même si le bergsonisme de Senghor s'inspire surtout, en fait, de *L'Evolution créatrice.* Il fait le lien avec les autres penseurs décisifs pour Senghor, Teilhard de Chardin et le jeune Marx. Pour Iqbal, s'il n'est pas question d'oublier que la philosophie grecque a été une ouverture indéniable pour la pensée musulmane, Bergson permet de sortir cette pensée de sa pétrification et de l'immobilisme fataliste qui la menace, en lui rappelant le sens de « l'effort d'adaptation continue à la poussée vitale qu'est l'*ijtihad* ».

Prix Robert Blanché (médaille)

Mélanie Plouviez, *Normes et normativité dans la sociologie de Durkheim* (thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le 24 novembre 2010).

Durkheim est étudié par Mélanie Plouviez en tant que sociologue des normes, mais également en tant que penseur, voire promoteur de la normativité. L'auteur développe sa démonstration en étudiant d'abord en quoi la sociologie peut prétendre être une science de la normativité sociale sans pour autant sacrifier à ce qu'elle nomme « l'hypothèse du Grand-sujet » normalisateur. Dans un deuxième temps, elle étudie la façon dont Durkheim conçoit la normativité sociale et, en particulier, la normativité juridique dans un chapitre particulièrement riche : cela lui donne l'occasion de reconstruire la théorie durkheimienne du contrat, pierre angulaire d'une histoire des « évolutions juridiques » ayant pour clé la distinction entre solidarité mécanique et solidarité organique. La troisième partie étudie la « normativité institutionnelle », tour à tour dans les sociétés primitives et dans « l'organisation sociale moderne », à travers le prisme de la théorie de l'institution corporative dont Durkheim souhaite le renouveau. Enfin, la quatrième partie, la plus prospective, étudie la « normativité sociologique », c'est-à-dire la manière dont la sociologie peut basculer de la position d'une *science des normes* à celle d'une *science normative* développant un programme de réforme sociale, ce qui met à mal la distinction commune entre le descriptif et le normatif.

Bourse de la Fondation Araxie Torossian (médaille)

Romy Sauvayre pour la publication de sa thèse *Le processus d´abandon des croyances défiant le sens commun* (Université de Strasbourg – 2010).

Romy Sauvayre aborde dans sa thèse une question essentielle : celle des raisons de l'adhésion aux croyances. Elle ne s'en tient pas à un état des lieux : lieux qu'elle a parcouru d'un œil scientifiquement critique en vue d'y puiser des hypothèses utiles à sa recherche. Car elle se pose dans sa thèse un problème précis : expliquer le « mystère de Festinger » : Pourquoi trois démentis successifs, rapprochés et indubitables d'une prédiction apocalyptique n'ont-ils provoqué l'abandon de la croyance en la véracité de la prédiction que de la part de 60 % des croyants ? Pour répondre à cette question, elle a contacté une population de 125 anciens adeptes ayant appartenu à des mouvements divers. Un trait remarquable de sa recherche est qu'elle lui a donné une dimension dynamique. Romy Sauvayre a pu montrer que le « mystère de Festinger » se résout dans une large mesure, dès lors qu'on étudie le processus de formation et d'abandon des croyances dans le temps. Pour simplifier, à chaque instant l'adepte a des raisons d'être séduit, de lever ses préventions, de passer à l'adhésion, de maintenir son adhésion au vu des premières contradictions factuelles ou émotionnelles, jusqu'à ce que l'addition des contradictions entre la croyance et les faits, ainsi que l'addition des déceptions émotionnelles provoquent une destruction de la croyance. Sur le fond, elle a montré que les déceptions émotionnelles paraissaient être d'un poids supérieur dans le processus d'abandon d'une croyance à celui des contradictions factuelles.

Prix Bordin (médaille)

Jacqueline Lalouette pour son ouvrage *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine,* Paris (Tallandier), 2010.

Jacqueline Lalouette est l'auteur de plusieurs livres sur le fait religieux et le fait laïque dans la France contemporaine. Dans *Jours de fête*, elle s'est intéressée à ce phénomène bien particulier des jours fériés et des fêtes légales. Par un fait singulier, les plus anciennes fêtes encore chômées aujourd'hui sont les fêtes religieuses. Les vagues de laïcisation n'ont pu en venir à bout, tant il est difficile pour un gouvernement de supprimer des jours fériés. Quant aux fêtes patriotiques ou nationales, elles ont varié au XIXe siècle avec les régimes. Leur histoire, abordée ici avec érudition et finesse, offre une approche très neuve et très intéressante sur l'évolution de la société française, son rapport à la scansion obligatoire des fêtes profanes, sacrées ou politiques.

Prix Henri Texier I (1 000 euros)

Dounia Bouzar, pour son ouvrage *Laïcité, mode d'emploi. Cadre légal et solutions pratiques : 42 études de cas*, Paris (Eyrolles), 2011.

Anthropologue du fait religieux, ancienne personnalité qualifiée du CFCM, Dounia Bouzar s'est spécialisée depuis plusieurs années dans le conseil auprès des collectivités territoriales et des entreprises sur les questions cultuelles. Riche d'une connaissance à la fois pratique et juridique, elle donne au public, avec cet ouvrage très utile, un « mode d'emploi » de la laïcité fondé sur des études de cas, réels ou imaginaires, qui se présentent ou pourraient se présenter, dans une municipalité, un hôpital, une école ou une entreprise.

Prix René Cassin (750 euros)

Brunessen Bertrand, pour sa thèse *Le juge de l'Union européenne, juge administratif*, soutenue le 19 juin 2010 (Université Paris II Panthéon-Assas).

Le juge de l'Union européenne, c'est-à-dire de la Cour de justice, naguère des Communautés européennes, désormais de l'Union européenne, est d'abord un juge de droit européen, compétent pour statuer sur des litiges relatifs à sa validité et son application. S'inspirant d'articles qui ont pu décrire certaines juridictions non administratives comme de véritables juges administratifs dans certains contentieux, Brunessen Bertrand a voulu montrer que le juge de l'Union européenne était lui-même dans certains contentieux un véritable juge administratif. Elle analyse ainsi successivement les fonctions de ce juge en matière administrative et sa compétence dans le contentieux administratif. L'ordre retenu permet directement de montrer l'ambivalence du juge de l'Union européenne comme juge de l'administration et les finalités qui lui sont assignées dans le contrôle de l'administration.

Prix Le Dissez de Penanrun (médaille)

Paul Didier pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la parution de *Droit commercial* tome 2 S*ociétés commerciales*, Paris (Économica), 2011.

Agrégé des Facultés de droit en 1957, Paul Didier est devenu ce qu'il promettait d'être précocement : un commercialiste de haut niveau, un des premiers en France. Ses travaux multiples, parmi lesquels des ouvrages de droit commercial, ses activités dans le cadre des travaux de la Chancellerie sur les entreprises en difficulté, en liaison avec l'Inspection des Finances, ainsi que lors de la création de l'Université Paris-Dauphine, ont contribué à accroître sa renommée en France et à l'étranger. Il publie aujourd'hui, en collaboration avec son fils, Philippe Didier, un monumental *Traité des sociétés commerciales*. L'ampleur des matières examinées, dan un domaine renouvelé quotidiennement, fait de ce traité, d'une intelligence hors du commun, un outil incomparable.

Prix Odilon Barrot (médaille)

Julie Klein, pour sa thèse *Le point de départ de la prescription*, soutenue le 18 mai 2010 (Université Paris II Panthéon-Assas).

Ce travail est propre à renouveler entièrement l'analyse des relations entre le temps et le droit, au sujet d'un mécanisme central du droit des obligations, en droit privé ou en droit public : le mécanisme de la prescription, substantiellement commandé par la signification même du moment à partir duquel elle commence de courir. Après avoir montré la diversité et l'incohérence des points de départ de la prescription en droit positif, Julie Klein explique qu'il apparaît nécessaire d'écarter toute approche conceptuelle du point de départ de la prescription pour retenir une approche fonctionnelle. Elle propose en conséquence une remise en ordre de la détermination du point de départ de la prescription à partir de l'identification de ses différentes fonctions. La conjonction proposée d'un point de départ de droit commun et de points de départ spéciaux aurait l'avantage, dans un domaine délaissé par la systématisation doctrinale, de sortir la détermination du point de départ de la prescription du chaos dans lequel elle est plongée.

Prix Ernest Lémonon (médaille)

Robert Kolb, *Esquisse d'un droit international public des anciennes cultures extra-européennes*, Paris (Pédone), 2010.

En poursuivant sur la ligne tracée dans une étude de 1976 par l'auteur germanophone Wolfgang Preiser, Robert Kolb, Professeur de droit international à l'université de Genève, mène une réflexion sur l'existence et l'entité de phénomènes juridiques internationaux dans des civilisations anciennes et ne relevant pas du bassin méditerranéen. Existait-il dans leurs rapports internationaux la perception du droit ? Un droit international public, même embryonnaire, s'est-il formé à travers leurs échanges ? Quels sont au fond les critères définitionnels permettant d'identifier un droit international public ? Si un tel droit s'est formé, quelles institutions et règles a-t-il généré ? Comment les divers phénomènes juridiques internationaux de ces cultures se comparent-ils entre eux ? Telles sont les questions abordées dans cet ouvrage qui examine les principales cultures extra-européennes dans la période antérieure à l'arrivée du colonisateur et dès lors avant le contact avec la conception juridique occidentale : l'Amérique précolombienne, les Iles polynésiennes, l'Afrique noire, l'Inde et la Chine avec ses régions limitrophes.

Prix Corbay (médaille)

Stéphane Gerry-Vernières pour sa thèse de doctorat *Les « petites » sources du droit. À propos des sources étatiques non contraignantes*, soutenue le 6 décembre 2010 à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

L'étude des « petites » sources du droit permet d'appréhender de manière originale une facette du droit souple. Définies comme des actes dépourvus de force contraignante, elles ont la particularité d'émaner des plus hautes autorités de l'Etat, mais ne figurent pas au catalogue des sources formelles du droit. Cela tient à l'approche de cette notion, laquelle, construite sur le paradigme de la loi, rassemble les actes contraignants. Une telle approche est critiquée par Stéphane Gerry-Vernières, car la source du droit se reconnaît aussi à sa vocation à influencer le comportement des acteurs juridiques. Sur cette voie, on observe que les « petites » sources participent à la fabrique du droit à l'occasion de leurs fonctions d'interprétation et de régulation. Ces sources ont des caractères propres. Elles cumulent la réactivité et la technicité, mais se singularisent également par leurs imperfections : elles sont opaques et précaires. Et pourtant, ces défauts ne pourraient justifier que l'on s'en passe.

Prix Thorlet (médaille)

Agnès Blanc, pour son ouvrage *La langue du roi est le français. Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'Etat royal (842-1789),* Paris, L'Harmattan, 2010.

Le principe d'unicité de la langue de l'État en France, a une histoire plus que millénaire. Le livre d'Agnès Blanc, issu de sa thèse en droit public, retrace la genèse, les premiers linéaments, la naissance de la langue française parallèlement à la construction de l'Etat en France. Ce travail impressionnant nécessitait de multiples compétences : en droit, en linguistique, en histoire, mais aussi une maîtrise des sources et de la bibliographie sur une période de près de dix siècles. Le résultat est un remarquable ouvrage, qui offre une réflexion sur le rapport entre la langue et le droit, la langue et le pouvoir politique, la langue et l'État.

Prix Wolowski (médaille)

Étienne Wasmer, *Principes de microéconomie*, Paris (Pearson Éducation France), 2010.

Le livre d'Étienne Wasmer est un manuel d'introduction à la micro-économie, destiné à l'origine aux étudiants de Sciences Po où il donne le cours de première année et désormais disponible pour tous ceux qui veulent apprendre les bases de l'analyse économique. Son mérite est triple. Il s'agit d'un manuel de micro-économie, et l'initiation au savoir économique commence nécessairement par la micro-économie (et non, comme c'est souvent le cas en France, par la macro-économie). Il s'agit d'une initiation à la science, c'est-à-dire à la rigueur des raisonnements tout autant qu'à leurs applications à des problèmes économiques concrets. Il montre ainsi que la discipline n'est pas vaine, puisqu'elle permet de répondre au mieux aux questions concrètes, qui peuvent être résolues par le calcul rationnel. Enfin, c'est un ouvrage pédagogique. C'est-à-dire qu'il conduit parfaitement le lecteur, sans formation préalable ou complémentaire, au niveau nécessaire soit à une formation générale dans les sciences politiques, soit à une future formation approfondie en sciences économiques.

Prix Rossi (médaille)

Association d'Économie financière pour le *Rapport Moral sur l'argent dans le Monde 2010*.

Le *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2010* est centré sur deux questions. La première — comment remettre la finance au service de l'homme et de la société — est envisagée sous quatre angles différents. Tout d'abord, comment ajuster les prélèvements opérés sur l'économie réelle en fonction des services rendus ? Ainsi, les encours des produits dérivés ont augmenté 11 fois plus que le PIB mondial. La sur-rentabilité de ces produits ne semble pas être l'objet d'une régulation efficace, de même que le mode de rémunération des traders. Enfin, si les rémunérations des mandataires sociaux des grandes sociétés cotées aujourd'hui sont mieux connues, elles soulèvent le problème de leur contrôle. Le Rapport aborde ensuite trois questions qui touchent à l'éthique financière. La crise des *subprimes* a mis en évidence la nécessité de renforcer la protection des clients. Si, dans la lutte contre le blanchiment, l'action du Forum mondial sur la transparence et les listes de l'OCDE ont constitué des avancées sensibles, elles restent insuffisantes. Enfin, le rapport s'intéresse au développement d'une nouvelle philanthropie qui se développe en Europe et surtout aux États Unis avec le *giving Pledge* qui demande aux plus grandes fortunes d'en mobiliser, de leur vivant, la plus grande partie.

Prix Émile Girardeau (2 500 euros)

André Babeau, *Les comportements financiers des Français*, Paris (Économica), 2011.

L'ouvrage d'André Babeau marque la nécessité de compléter la grille d'analyse des comportements financiers des ménages, qui présente, selon l'auteur des défaillances majeures. Il relève notamment l'éloignement des variables financières des comptes réels traités par les instituts statistiques. André Babeau suggère tout un programme de recherches pour combler les informations manquantes concernant tant les actifs que les passifs. Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait, avant toute nouvelle mesure réglementaire, à avoir des informations touchant le rapport au revenu de patrimoine financier comme non-financier.

Prix Luc Durand-Réville (médaille)

Jean-Michel Sévérino, ancien Directeur général de l'Agence française pour le Développement (2001-2010) pour l'ensemble de son action.

Jean-Michel Severino a été Directeur général de l'Agence Française de Développement en 2001, poste auquel il a été reconduit en 2004 et en 2007. Son mandat s'est achevé en 2010. Il a participé au Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, et a contribué à la Commission du « Livre Blanc » sur la politique étrangère et européenne de la France. Il est également membre du Conseil d'administration de Danone communities, un mécanisme innovant de financement de projets à fort impact social dans les pays pauvres et émergents. Jean-Michel Severino a été professeur associé au CERDI de 2000 à 2005 où il a enseigné la théorie et l'économie politique des biens publics globaux. Il est sans conteste l'un des meilleurs connaisseurs français des problématiques liées au développement, notamment en Afrique. Il a consacré de nombreux ouvrages à ces thématiques.

Prix Jean Sainteny (1 000 euros)

Pierre Journoud, pour son ouvrage *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris (Tallandier), 2011.

L'ouvrage de Pierre Journoud repose sur un dépouillement d'archives très large, tant en France qu'aux Etats-Unis, mais aussi sur des enquêtes auprès de personnalités ayant pris une part à la dernière phase de la politique du Général De Gaulle à l'égard du Vietnam. Ce n'est qu'à la fin de 1953 que De Gaulle comprend l'inanité de la solution militaire et la nécessité de la solution politique. Dès lors, il voit dans la négociation la seule issue possible de la guerre française puis de la guerre américaine. Après 1958, les rapports entre la France et les Etats-Unis sont au centre de son récit. De Gaulle s'efforce de rendre à la France une place en Asie, en suggérant qu'elle peut jouer un rôle de médiateur au Vietnam. Très critique à l'égard des Etats-Unis, il n'a jamais cessé de prodiguer en privé aux dirigeants américains des conseils de prudence. Après 1966, la tension s'accroit entre les deux pays, sans mettre fin toutefois à l'offre de médiation française et à une diplomatie parallèle discrète : c'est dans cette phase que se situe le chapitre, intéressant, novateur et bien documenté, sur la mission de Jean Sainteny, dont ce prix perpétue la mémoire.

Prix Maurice Travers (médaille)

Pierre Pellissier, pour son ouvrage *Fachoda et la Mission Marchand (1896-1899),* Paris (Perrin), 2011.

Avant de donner son nom à la plus grave crise diplomatique de l'histoire contemporaine entre Paris et Londres, Fachoda est un point sur la carte, au bord du Nil, au sud du Soudan égyptien. Mais ce fort en ruine se situe au croisement de deux lignes stratégiques : l'axe de l'expansion britannique entre Le Caire et Le Cap, et l'axe de l'expansion française entre Dakar et Djibouti. L'histoire de la mission du capitaine Marchand, qui s'empara de ce point le 10 juillet 1898, faisait partie, il y a peu encore, de la mémoire nationale. Au seuil de l'oubli d'une page étrange de l'histoire française, glorieuse et douloureuse, le récit qu'en donne Pierre Pellissier mérite d'être saluée à plus d'un titre.

Prix Lucien de Reinach (médaille)

Régis Verwing, *Les Jésuites en Guyane française sous l'Ancien Régime (1498- 1768)*, Matoury (L'Ibis rouge), 2011.

Fondé sur un dépouillement des différents fonds d'archives françaises relatives à la présence des jésuites en Guyane ainsi que sur les résultats de fouilles archéologiques récentes, l'ouvrage de Régis Verwimp est une monographie qui vient combler une lacune historiographique. De facture classique, l'ouvrage suit chronologiquement le siècle (1651-1763) au cours duquel la Compagnie de Jésus détint le monopole spirituel de cette colonie. Une fois stabilisée la présence française et catholique, les Jésuites ont dû s'atteler non à une seule mission en Guyane, mais à un triple apostolat : auprès des colons, auprès des esclaves, qui soulèvent peu d'enthousiasme évangélique, et auprès des Amérindiens si déroutants par leurs croyances et leur mode de pensée. L'auteur cite abondamment les témoignages des Pères confrontés à une nature hostile et à des populations souvent indifférentes. Riches de leurs expériences mondiales, les Jésuites s'adaptent, affinent leur méthode de quadrillage du territoire, allant à l'ouest avec Kourou et Sinnamary, mais aussi à l'est sur l'Oyapock. Cet élan missionnaire fut interrompu lors de l'expulsion de la Compagnie du Royaume.

Prix Joseph du Teil (médaille)

Anne-Claire de Gayffier-Bonneville pour son ouvrage *L'échec de la monarchie égyptienne, 1942-1952*, IFAO (Le Caire), 2010.

L'ouvrage d'Anne-Claire de Gayffier-Bonneville analyse les rapports entre le pouvoir et la société en Egypte dans la période qui va conduire à l'indépendance du pays. La conquête de l'indépendance y est appréhendée dans sa globalité, y compris dans les domaines de l'économie, de la culture, de la société. Une large place est donnée aux manifestations du nationalisme égyptien, à l'utilisation qui en a été faite, aux réponses qui leur ont été apportées. On a là un récit très complet, une description très claire et passionnante de l'évolution de la vie politique et de la société égyptiennes. Du côté égyptien on voit bien la montée des classes moyennes et en particulier des officiers, leur formation, leur rôle. En même temps on peut considérer que les Egyptiens ont su dans l'ensemble utiliser la deuxième guerre mondiale et ensuite la guerre froide pour retrouver un rôle international, prélude à leur indépendance totale.

Prix Paul-Michel Perret (médaille)

Francine Hérail pour la direction de l'ouvrage, *Histoire du Japon des origines à nos jours*, Paris (Hermann), 2010.

Francine Hérail a réuni une petite équipe d'excellents historiens français du Japon pour mettre au point, écrire ou réécrire l'histoire complète de ce pays de l'Antiquité jusqu'à nos jours. L'archéologie et l'histoire du Japon progressant vite, cette édition s'imposait. Ce manuel assume d'être destiné aux non-spécialistes. Cet ouvrage peut être qualifié d'objectif autant que faire se peut. Il n'occulte pas les exactions du temps des guerres civiles du XVIe siècle, ni les celles que les Japonais ont commises à la même période en Corée ou au XXe siècle dans une grande partie de l'Extrême-Orient et de l'Asie du sud-est. En même temps, il évite tout sensationnalisme et les jugements de valeur ou les interprétations occidentalisantes des réalités japonaises, travers si fréquent.

Prix Jacques Flach (médaille)

Georges Bischoff, pour *La guerre des Paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh 1493-1525,* Strasbourg (La Nuée bleue), 2010.

Georges Bischoff, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Strasbourg, livre une étude du versant alsacien de la guerre civile, commencée au printemps 1524 et connue sous le nom de « Guerre des Paysans ». Le paroxysme en Alsace a lieu en avril et mai 1525, lorsque l'armée paysanne est écrasée par l'armée princière dans des combats très sanglants. Au-delà des utilisations postérieures de l'événement, l'auteur a réuni les sources, cherché sur le terrain ou dans les traditions populaires les traces identifiables des « bandes infernales de paysans » et tenté une approche dépolitisée. Il montre que le mouvement n'était pas une simple révolte de la misère aiguisée par une prédication évangélique, mais bien une révolution provoquée par des mutations structurelles inouïes et portée par une culture politique mûre et déjà moderne.

Prix Marcel Flach (médaille)

Marc Lienhard pour *Histoire et aléas de l'identité alsacienne,* Strasbourg (La Nuée bleue), 2011.

Professeur et ancien doyen de la faculté de théologie protestante de Strasbourg, pasteur et ancien président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, Marc Lienhard est une personnalité alsacienne. Les réflexions qu'il publie dans ce livre sur l'identité alsacienne attirent donc l'attention, car non seulement elles sont fondées sur un héritage familial et culturel, mais elles bénéficient également de l'expérience personnelle de l'homme d'action et du recul de l'intellectuel. L'auteur, après avoir souligné les divisions constitutives au sein de l'identité alsacienne, met en valeur les liens de la langue, de la géographie, des modes de vie, et bien sûr un passé commun. L'auteur consacre un chapitre synthétique à chacun de ces thèmes, plaçant l'histoire et la géographie en tête des « référents » auxquels il recourt. Dans une tonalité généralement optimiste, l'auteur analyse à la fois les risques (oubli, sacralisation du passé, folklorisation) et les atouts (décentralisation en France, paix en Europe, œcuménisme dans les Eglises) de la situation actuelle, sans oublier de relativiser l'enjeu : entre un tiers et la moitié des habitants actuels de l'Alsace n'a aucun passé familial alsacien.

Prix Hercule Catenacci (médaille)

Florence de Voldère pour la direction de *La peinture flamande du XVIe au XVIIIe siècle*, Turin (Allemandi), nouvelle édition, 2011.

L'ouvrage est un essai historique sur le thème de l'humanisme dans la peinture, axé sur la dynastie des Bruegel. À l'aube des années 1550, naît avec Pieter Bruegel l'Ancien, une iconographie humaniste d'inspiration érasmienne. Puis, il développe une conception plus personnelle qui doit moins aux écrits érasmiens qu'à sa propre sensibilité. Le spectacle de la vie paysanne enseigne, à ses yeux une autre forme de sagesse. La peinture n'est donc pas passée, avec Pieter Bruegel, du mysticisme des primitifs flamands à la trivialité des sujets profanes : chez lui, la qualité de la peinture est indissociable d'un projet humaniste qui prépare et accompagne l'émergence de la société moderne. Telle est l'idée principale de l'ouvrage de Florence de Voldère L'œuvre du fils cadet Jan Bruegel paraît différente à première vue, mais elle poursuit et modernise le discours humaniste de son père en mettant en scène l'avènement d'une élite nouvelle, plus urbaine.

Prix Georges Mauguin (1 000 euros)

Jean Tabeur pour son ouvrage *Saragosse (1808-1809)*, Paris (Économica), 2011.

Le siège de Saragosse reste l'un des épisodes les plus douloureux de la guerre d'Espagne en 1808-1809. Jean Tabeur, déjà auteur d'une biographie de Drouot et d'un ouvrage en deux tomes sur *La province contre Paris*, examine d'abord les origines du conflit espagnol en partant d'Erfurt. Il montre l'intervention et les résistances qu'elle rencontra. Ce fut le cas de Saragosse dont le siège fut long et sanglant. Il est resté dans la mémoire de l'Espagne au même titre que Guernica.

Prix Drouyn de Lhuys (médaille)

Nicolas Chaudun, pour son ouvrage *L'été en enfer. Napoléon III dans la débâcle*, Arles (Actes-Sud), 2011.

En juillet et août 1870, la France, jetée dans une guerre contre la Prusse par une stupéfiante infatuation militaire, s'effondre. Avant même d'avoir combattu, l'armée française ressemble à une « fourmilière effarée ». Les premières défaites mettent à nu des carences insurmontables. Le narrateur frappe surtout par le point de vue adopté, au plus près de la personne de Napoléon III, écrasé de souffrances et de doutes. Il donne de la maladie et de l'extrême faiblesse de l'Empereur une description précisé, médicale, éclairante. Le parallèle entre cette déchéance physique et la débâcle nationale est saisissant. Résultat d'une enquête fouillée, ce récit historique fort et bref est porté par sa qualité littéraire.

Prix Charles Lyon-Caen (médaille)

Juliette Glikman, pour son ouvrage *Louis-Napoléon prisonnier. Du fort de Ham aux ors des Tuileries*, Paris (Aubier), 2011.

Juliette Glikman offre ici une étude historique novatrice, solidement étayée et d'une grande qualité d'écriture. C'est en prison que le dernier monarque de l'histoire de France s'est préparé à régner. Condamné à la prison à vie en 1840, enfermé dans l'austère fort militaire de Ham, dans la Somme, « pour y être oublié », Louis-Napoléon transforme ces oubliettes politiques en « université de Ham ». Il y mène une vie très active. Il s'y construit des réseaux, une pensée, un destin. « Sans jamais dévier de sa route, Louis-Napoléon avait bâti sa propre légende, rééditant sous les yeux fascinés des Français la tragédie de Sainte-Hélène, désormais sise à trente lieues de Paris ». Ce livre montre la modernité de la pensée de Louis-Napoléon et surtout son extrême habilité.

Prix Henri Texier II (1 000 euros))

René Borricand, pour l'ensemble de son œuvre.

René Borricand est un érudit, homme de lettres et éditeur aixois. Depuis un demi-siècle, il mène des recherches d'histoire locale sur la Provence. Il a publié une vingtaine d'ouvrages, soit comme auteur, soit comme illustrateur. Une partie de ses livres porte sur l'histoire générale, mais le plus grand nombre se rapporte à la Provence. Son dernier ouvrage paru est un catalogue des châteaux, mas et bastides du département des Alpes de Haute Provence. L'esprit qui l'anime est résumé par la citation de Giono placée en exergue : « L'avenir de ma petite patrie passe d'abord par la sauvegarde de son passé, de ses valeurs, de son histoire ».

Prix Jean Finot (médaille)

Olivier Landron, *La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle*, Paris (Le Cerf), 2011.

Voici la première étude d'ensemble sur un sujet méconnu et beaucoup plus riche qu'on pourrait le croire de prime abord. Le contenu de ce grand livre dépasse même son titre, car si la « vie chrétienne dans les prisons » est bien évoquée, avec une étude sur les aumôniers, les associations, les pratiques, les conversions, il étudie aussi la position de l'Eglise vis-à-vis du phénomène carcéral. Plusieurs chapitres font la synthèse des textes doctrinaux et pastoraux de la hiérarchie catholique sur le sujet. La suite révèle toute l'œuvre de réflexion des aumôniers, des religieuses et des laïcs au cours du dernier siècle. Ce livre est une œuvre historique novatrice et d'une grande rigueur, concrète, humaine et toujours lisible.

Prix François-Joseph Audiffred - Ouvrages (médaille)

Jacques Arnould, *L'abbé Breuil. Le pape de la Préhistoire*, Tours (CLD), 2011.

Le frère Jacques Arnould o.p., docteur en histoire des sciences et en théologie, s'intéresse aux relations entre sciences, cultures et religions, avec un intérêt particulier pour deux thèmes : celui du vivant et de son évolution, celui de l'espace et de sa conquête. C'est le premier qui l'amène à présenter, cinquante ans après sa disparition, un portrait de l'abbé Breuil, qu'amis et détracteurs aimaient surnommer le « pape de la préhistoire ». Ses travaux ont contribué à poser les fondements de la préhistoire moderne et à faire connaître l'art des cavernes. Professeur au Collège de France, membre de l'Institut, comblé d'honneurs, ses relations avec la hiérarchie catholique furent plus difficiles, en raison de son amitié avec le père Teilhard de Chardin et de ses recherches qui, inévitablement, croisaient la question de l'évolution, à l'époque encore mal acceptée. Ainsi, le pape Pie XI lui refusa l'entrée de l'Académie pontificale des sciences.

Prix du chanoine Delpeuch – Institut de France (300 euros)

Gérard Cholvy, pour son ouvrage *Marie-Benoît de Bourg d'Iré (1895-1990). Un fils de saint François « Juste des nations »*, Paris (Le Cerf), 2010.

Gérard Cholvy est l'une des grandes figures de l'historiographie religieuse française. Ses précédents ouvrages l'ont fait connaître comme biographe. Son dernier livre retrace la vie de Pierre Péteul — tel est son vrai nom — né en 1895 à Bourg d'Iré, dans la campagne angevine. Devenu capucin, il rejoint l'armée française et sert au front comme brancardier, de 1915 à 1919. Ses études à Rome le familiarisent ensuite avec l'hébreu biblique. Il est dans la capitale italienne à la fin de la guerre, et s'illustre dans la défense et le sauvetage de milliers de juifs italiens ou étrangers menacés par les nazis. La paix revenue, il devient un artisan du dialogue pacifié entre les catholiques et les juifs, et le précurseur de la théologie de la filiation qui remplacera, lors du concile Vatican II, la théologie de la substitution. Sa notoriété s'effacera par la suite, sauf au sein du judaïsme : il était très proche de son exact contemporain, Jacob Kaplan, grand rabbin de France et membre de l'Académie. Gérard Cholvy fait œuvre utile en honorant la mémoire de cette personnalité religieuse. Mais il montre surtout une nouvelle fois ses qualités d'historien, proche de ses sources et narrateur convaincu.

Prix Limantour (médaille)

François Caron, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVIe-XXe siècles)*, Paris (Gallimard), 2010.

Grand historien de l'économie et du progrès technique, de l'industrie et du chemin de fer, François Caron donne avec ce livre une synthèse magistrale de ses recherches sur les processus de transformation des connaissances techniques et leurs conséquences sur l'industrie et la société, en Europe, entre la fin du Moyen Age et le tout début du XXIe siècle. Il distingue deux « temps longs ». Le premier est marqué par une lente transformation des pratiques. Le tournant s'opère quand on est passé des savoirs d'artisans-ouvriers aux savoirs d'experts et d'ingénieurs, d'origine scientifique, portés par une politique volontariste de l'Etat orientée vers la formation technique. Ainsi, avec la première révolution industrielle entre 1760 et 1830, un autre modèle de construction des savoirs apparaît et l'économie entre dans le second « temps long » — des années 1830 aux années 1970. Dans ce contexte a pu avoir lieu la seconde révolution industrielle des années 1880-1900. L'auteur montre aussi que les liens entre changement technique et construction sociale ont toujours existé. « Finalement, écrit-il, ce sont les consommateurs qui ont déterminé directement les orientations prises par le changement technique ».

Prix Louis Marin (400 euros)

Jean-Pierre Aubin *La mort du devin, l'émergence du démiurge. Essai sur la contingence, la viabilité et l'inertie des systèmes*, Paris (Beauchesne), 2010.

Il est difficile de douter que nos variables — celles de notre monde physique — ne sauraient évoluer sans pilote, sans un « Devin » omniscient qui connaît l'avenir, le bien et le mal, est capable de rechercher et de trouver la meilleure parmi toutes les évolutions possibles au long du temps. C'est ce point de vue téléologique qui a motivé les mathématiques forgées pendant des siècles. Qu'en est-il des systèmes du vivant, où les gènes, en biologie, les codes culturels, en sociologie, les prix, en économie, les idées, en sciences cognitives, sont des « régulons » qui évoluent pour gérer l'évolution des variables que sont les phénotypes, les sociétés et les êtres humains qui les composent, les biens économiques produits, distribués et consommés, et les comportements des hommes ? Confronté à ces questions à la fin des années 1970, Jean-Pierre Aubin n'a pas trouvé parmi les outils mathématiques disponibles à l'époque ceux qui lui permettaient de répondre à la question de l'évolution des régulons. Il a qualifié de « Démiurge » le responsable de l'évolution des régulons : myope, paresseux, mais explorateur, conservateur, mais opportuniste. Au lieu de chercher des décisions optimales, le démiurge les prend à temps pour modifier les régulons lorsque la viabilité est en jeu, tout en minimisant à chaque instant une « inertie » mesurée par la vitesse des régulons. Ce temps opportun que les Grecs appelaient *kairos*, pour réguler de façon contingente des évolutions viables, quelles que soient les incertitudes de la chance ou de la fortune. L'auteur et ses collaborateurs ont entrepris de forger des outils mathématiques susceptibles de répondre à ces questions, regroupés depuis lors sous le nom de « théorie de la viabilité ». Non seulement différents, ils sont souvent en opposition avec ceux qui existent. L'auteur distingue plusieurs formes d'incertitude, contingente, tychastique, impulsionnelle et « à la Cournot », qu'il traduit par des « métaphores mathématiques ». Qui dit métaphore suppose qu'elle est associée à d'autres phénomènes de façon à être validée. Ils sont passés en revue dans la première partie de l'ouvrage, qui traque ces traits dans plusieurs domaines des sciences du vivant. La seconde décrit en langage vernaculaire les métaphores mathématiques d'évolutions de type darwinien, dépendantes du hasard et soumises à la nécessité.

Prix Claude Berthault – Institut de France (1 500 euros)

> Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaëre, *La diplomatie climatique. Les enjeux d'un régime international du climat*, Paris (Pedone), 2011.

Les pratiques diplomatiques évoluent, mais aussi les champs de son action. Le climat est devenu l'un d'eux, et il est donc légitime de parler désormais, comme le font les deux auteurs, de « diplomatie climatique ». Chacun garde en mémoire le sommet de Copenhague, en décembre 2009, rencontre spectaculaire mais aussi dramatique. La communauté internationale a toutes les peines à définir un régime international pour lutter contre les changements climatiques. Quoi qu'il en soit, pas à pas, la diplomatie climatique prend forme et les négociations se poursuivent. Le mérite des deux auteurs est de faire le point sur les contours, les méthodes, les pratiques de cette diplomatie climatique, en analysant ses développements depuis le Protocole de Kyoto en 1997 jusqu'aux évolutions les plus récentes.

Prix Daniel Strasser (médaille)

> Le Collège d'Europe de Bruges, représenté par son recteur, M. Paul Demaret, pour l'ensemble de son action.

Le prix, créé par Madame Daniel Strasser, Princesse Radziwill pour honorer la mémoire de Daniel Strasser, membre de la Cour des Comptes européenne à Luxembourg, directeur général du Budget à la Commission à Bruxelles, chargé de mission à Matignon, conseiller-maître près la Cour des Comptes à Paris, récompense en 2011 le Collège européen de Bruges, où Daniel Strasser enseigna longtemps. Le Collège d'Europe fut fondé en 1949 dans le sillage du Congrès de La Haye de 1948, au cours duquel Salvador de Madariaga, homme d'État espagnol, penseur et écrivain exilé, proposa de fonder un Collège où de jeunes diplômés universitaires issus de différents pays pourraient venir étudier et vivre ensemble. Le Collège d'Europe a installé en 1993 un second campus à Natolin (Varsovie) en Pologne avec le soutien de la Commission européenne et du gouvernement polonais. Les programmes offrent aux étudiants une formation poussée dans la dimension européenne de leur champ d'étude et leur permettent d'acquérir une vue d'ensemble de la construction européenne dans toute sa complexité.

Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (3 000 euros)

> Jérôme de Lespinois (sous la direction de), *Politique, défense, puissance : 30 ans d'opérations aériennes*, Paris (La Documentation française – CESA), 2011.

Les actes de ce colloque, publiés sous la direction du lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, présentent un historique comme+nté des grandes opérations de l'armée de l'air de 1977 à nos jours. Les intervenants, pour la plupart acteurs de ces différents conflits, montrent à quel point l'armée de l'air a su évoluer, d'un engagement à l'autre, pour répondre aux options politiques, et mettre à la disposition du pays une force aérienne efficace, puissante et réactive, très adaptable et modulable en force, capable d'agir loin de ses bases. L'ouvrage aborde aussi les questions du commandement, du renseignement, du choix et de la validation des objectifs, des relations entre le politique et le militaire, des effets à obtenir, de la diplomatie aérienne, du coût des opérations extérieures sous leurs multiples aspects et leurs différents vecteurs.

Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (1 000 euros)

Dominique Descotes pour l'ensemble de son œuvre.

Le grand succès de Dominique Descotes a été le prestige et le rayonnement qu'il a procurés au Centre International Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, fondé par Thérèse Goyet, avec le concours de l'Université, du C.N.R.S. et de la ville. Il en a développé toutes les ressources avec une maîtrise remarquable, organisant aussi bien activités pédagogiques que colloques scientifiques et accueil de chercheurs étrangers, publiant abondamment, à commencer par une revue de haute tenue, scientifique et éditoriale, le *Courrier du Centre International Blaise Pascal*. Ses activités personnelles ne le distinguent pas moins. Il s'est acquis une spécialité d'un type extrêmement rare, celle des rapports entre sciences et littérature. Outre sa thèse et de nombreux articles sur Pascal, il a donné des éditions critiques de deux ouvrages majeurs de Mersenne et achève celle de la *Logique de Port-Royal*.

Prix du docteur Carrière (400 euros)

Christophe Carraud pour la publication de la revue *Conférence*.

Conférence paraît deux fois par an depuis 1995. C'est une revue indépendante, fondée et dirigée bénévolement par Christophe Carraud. Elle compte environ 500 abonnés, en France et à l'étranger. Il s'agit avant tout une revue humaniste. Son contenu, toujours riche, ne connaît pas le cloisonnement disciplinaire : elle offre des textes littéraires, des poésies inédites, des traductions d'auteurs anciens ou actuels, des documents historiques, des essais philosophiques, etc.

Prix Saillet (médaille)

Vincent Debaene, *L'adieu au voyage*. Paris (Gallimard), 2010.

« Entre 1925 et les années 1970, les échanges entre littérature et anthropologie ont été, en France, innombrables », écrit Vincent Debaene, professeur assistant de littérature française à l'Université Columbia. Dans son dernier ouvrage, il s'interroge sur une particularité de l'ethnologie française : le besoin ressenti par de très nombreux anthropologues français d'écrire, outre une monographie scientifique, un « deuxième livre » pour exprimer une perception personnelle de leur expérience. Ce deuxième livre est leur « adieu au voyage », par lequel se clôt l'expérience personnelle du voyage pour permettre l'œuvre à venir. Le cheminement proposé par Vincent Debaene dans cette ample littérature est l'occasion de penser les rapports, souvent conflictuels, entre sciences humaines et littérature et de montrer de manière fine leur évolution.

Prix Chaix d'Est Ange (médaille)

Agnès Callu, pour *Gaëtan Picon (1915-1976), Esthétique et culture*, Paris (Honoré Champion), 2011.

Au-delà de la biographie de Gaëtan Picon, philosophe et écrivain, qui fut de 1959 à 1966 le directeur général des Arts et Lettres, et du portrait fort éclairant de l'homme, la question centrale de l'ouvrage est de scruter les rapports entre culture et appareil d'Etat au moment où se mettait en place le Ministère des Affaires culturelles à Paris et, à travers la France, les fameuses « maisons de la culture » dont Gaëtan Picon s'était fait l'apôtre et le missionnaire. Agnès Callu tente d'expliquer le concept de culture tel que Picon le concevait.

Prix du général Muteau (400 euros)

Rémy Porte, *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris (Perrin), 2011.

Le lieutenant-colonel Rémy Porte offre au public un instrument de travail d'une grande utilité. Pour chaque jour, il résume les événements mais n'hésite pas, pour les plus importants, à approfondir le récit. Tous les domaines sont abordés : opérations militaires, vie économique et sociale, relations internationales, culture. La lecture nous replace dans le contexte de l'époque, en mettant en valeur la succession et la pression des évènements sur les décideurs politiques et militaires, l'ambiance dans laquelle ils évoluaient.

Prix Valmy (médaille)

L'association « Terre Fraternité » pour l'ensemble de son action.

Terre Fraternité est née en 2005, sous l'impulsion du Général d'armée Bernard Thorette. Tout est venu du constat que la cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre, dont le rôle demeure important, n'avait pas les structures financières pour agir dans l'urgence. L'association a pour vocation d'apporter, au-delà de l'action remarquable des services officiels, un soutien moral, matériel et financier aux blessés, à leurs familles, ainsi qu'aux familles des disparus.

Prix Halphen (médaille)

L'association « Lire et faire lire » pour l'ensemble de son action..

Fondée en 1999, l'association nationale *Lire et faire lire* réunit 12 000 bénévoles âgés de plus de cinquante ans qui interviennent comme lecteurs dans les écoles, pour stimuler le goût de la lecture chez les enfants et favoriser leur approche de la littérature. Cette démarche a pour but de partager le plaisir de lire par une rencontre entre les générations. Elle est le fruit d'une collaboration exemplaire entre l'UNAF et la Ligue de l'Enseignement et est soutenue par de nombreux écrivains, en particulier Alexandre Jardin.

Prix Dulac (médaille)

Marc Ricolleau et ses deux fils pour un acte de sauvetage.

Alors que Marc Ricolleau, président de la Société nationale de sauvetage en mer de l'île d'Yeu et ses deux fils, Yves et Laurent, n'ont pas hésité à se porter au secours d'une femme septuagénaire qui avait glissé dans la Loire et que son mari n'arrivait pas à secourir. Les pompiers ont salué la qualité des premiers secours apportés par les sauveteurs lors de leur intervention.

Prix Bernard Destremau (1 500 euros)

Chloë Wilhelm, championne de natation synchronisée pour mener parallèlement des études de kinésithérapeute.

Chloé Willhelm, née le 20 juillet 1989, est championne de natation synchronisée au plus haut niveau. Elle a su mener parallèlement des études supérieures : major de sa promotion en 2ème année de formation de masseur-kinésithérapeute (école de Saint-Maurice).

Prix Grammaticakis-Neumann (2 000 euros)

Charles-François Mathis, In Nature We Trust. *Les paysages anglais à l'ère industrielle,* Paris (PUPS), 2010.

L'intérêt des sociétés contemporaines pour la défense de l'environnement ne date pas d'hier, ni même d'avant-hier. La thèse publiée par Charles-François Mathis, enseignant à l'université Paris-Sorbonne, révèle le développement d'une « pensée environnementale » dans l'Angleterre du XIXe siècle. Cette étude très neuve et magistralement construite associe, dans le cadre des sciences sociales, l'histoire des sociétés et l'histoire des imaginaires sociaux, avec une connaissance approfondi des arts et des lettres de l'époque étudiée.
C'est dans la nation la plus urbanisée et la plus industrialisée du monde que s'est forgée une véritable idéologie de la nature et du paysage, et qu'a pris corps un fort mouvement associatif de défense de l'environnement. L'auteur analyse d'abord, à l'aide de la littérature et de la peinture, l'esthétique du paysage anglais typique, avec ses *cottages*, ses prés, ses rivières, ses vestiges de château, en un mot son « pittoresque » : entre XVIIIe et XIXe siècle, les Anglais se sont façonné un imaginaire paysager singulier. S'impose alors à eux une tout autre réalité, celle de l'essor industriel, avec ses ténèbres urbaines où rougeoient les forges et les hauts fourneaux dans la fumée des usines. L'auteur explique comment la société anglaise victorienne a tenté de gérer cette nouvelle question identitaire : la primauté de la Grande Bretagne dans le monde est-elle au prix de ce crépuscule permanent des villes, vraie négation de l'identité anglaise incarnée par son « paysage » ?
Pour l'auteur, la pensée environnementale anglaise a d'abord été « sentimentale », justifiée par l'émotion, l'admiration, l'esthétique. L'extraordinaire profusion des peintures de paysages au début du siècle en est le signe le plus manifeste, mais non le seul : la naissance des villes balnéaires où la haute société s'établit pour ses loisirs en est un autre. Ce mouvement positif d'amour de la nature est antérieur à la révolution industrielle. Il s'est prolongé dans le contexte de l'industrialisation rapide, prenant des formes diverses. Dès les années 1840, les municipalités ont le souci de créer des parcs dans les villes. Mais le reste est sacrifié. C'est alors que le dégoût et l'horreur suscités par la pollution et la noirceur industrielles ont joué à plein, suscitant de profondes interrogations sur la société moderne et ses effets néfastes. Dans les dernières années du siècle, surtout après que le retournement de conjoncture économique des années 1870 a substitué l'incertitude au triomphalisme, la ville paraît la source de tous les maux, et l'on se complait volontiers dans l'idéalisation de la campagne. A ce stade prend place l'un des apports les plus neufs et les plus intéressants de la thèse de Charles-François Mathis : l'étude des associations militantes, des sociétés savantes qui se multiplient et donnent naissance, avant la Grande Guerre, à la fois à la science écologique et au mouvement de défense de l'environnement.

LES AUTRES FONDATIONS

FONDATION ANDRÉ LEVESQUE
POUR L'AVENIR DE LA RELATION



André Levesque (1909-2008), diplômé de sciences politiques, a consacré sa vie à la recherche sociologique et philosophique. Après son expérience de prêtre-ouvrier un passage dans l'enseignement supérieur, il a dirigé des groupes de recherches expérimentales comme la SARES filiale de SEMA METRA International avant de constituer sa propre société, la Société d'Étude et de Recherche Sociologiques (SERS). André Levesque ne parlait que rarement de son engagement spirituel ;il était prêtre catholique et fut l'un des fondateurs de la Mission France.

De ses travaux et de ses expériences, André Levesque a conclu que la relation, pour être créatrice, doit se jouer à trois termes (les partenaires et leur but commun) ; que les valeurs communes à l'humanité ne peuvent être exprimées que comme des relations fondamentales entre deux valeurs contraires et nécessaires l'une à l'autre ; qu'il est nécessaire de donner la priorité au global sur le total.

La Fondation pour l'Avenir de la Relation (FAR), créée en 2005 au sein de l'Académie, a pour mission de perpétuer l'esprit d'André Levesque, en aidant et en incitant des recherches sur les processus de décision à partenaires multiples ainsi que sur les valeurs communes de l'humanité. Le Centre d'études et de recherches Sociologiques (CERS) est l'organisme privilégié dont dispose la Fondation pour mener de telles recherches.

FONDATION POUR LE PROGRÈS EN ÉDUCATION

La fondation Pour le Progrès en Education a été créée au sein de l'Académie en 1997 par Sylvaine Marandon. Elle se propose d'agir pour faire connaître les progrès tangibles accomplis sur le terrain en matière d'éducation ainsi que pour diffuser les réflexions pédagogiques issues de telles pratiques ayant démontré leur pertinence.

La Fondation souhaite à la fois encourager les bonnes initiatives par des aides ou des marques d'estime publique, stimuler la réflexion en organisant des rencontres et diffuser la connaissance des expériences réussies sur le terrain en matière éducative.

Des subventions sont attribuées pour soutenir et aider au développement d'actions innovantes en matière d'éducation.

En 2011, selon le souhait de la Fondatrice, une aide a été accordée à **Fabienne Sérina-Karsky**, doctorante, qui conduit actuellement une thèse en sciences de l'éducation, intitulée « L'enfant à l'école. La conception de l'enfant et de sa famille dans l'Éducation nouvelle : de la théorie à la pratique », sous la direction du professeur Antoine Savoye, à l'Université Paris VIII – Saint-Denis. Elle a également créé un Institut de formation « Enseigner aujourd'hui » pour former les enseignants aux pratiques innovantes européennes. Elle anime enfin une « recherche-action collaborative » sur l'éducation nouvelle au XXIe siècle.

Les activités de la Fondation sont présentées sur le site Internet suivant :

http://www.progreduc.com

Pour plus d'informations :

Fondation pour le Progrès en Education (FPE)
253 Cours de l'Argonne
33000 Bordeaux

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Le Secrétaire perpétuel a signé en septembre 2011 la convention de création de la Fondation pour le Développement de l'Enseignement international (FDEI), sous égide de l'Académie, avec François-Xavier d'Aligny.



La Fondation pour le Développement de l'Enseignement International (FDEI) a pour objet de perpétuer et de promouvoir, en France comme à l'étranger, l'esprit international qui a présidé à la création et au développement du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye et d'autres établissements d'enseignement à vocation internationale. Cela concerne en particulier tous dispositifs d'excellence en matière de plurilinguisme et de multiculturalisme, entre autres, mais non exclusivement, au cours de la scolarité et des études supérieures.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que la FDEI peut être amenée à conduire des actions de communication et de conseil, en France comme dans d'autres pays, ou encore à soutenir ou s'associer avec d'autres institutions. C'est ainsi également, et toujours à titre d'exemple, que ses actions peuvent œuvrer à l'égalité des chances et contribuer à la réflexion générale et à la mise en place des solutions en matière de compétition des savoirs et de lutte pour les talents, d'intégration, d'attractivité du territoire, de mobilité internationale, de diversité culturelle et linguistique. Cette action peut être menée par différents moyens, à savoir, par exemple et sans exclusive, par l'organisation de rencontres, des publications, le soutien intellectuel ou financier à des projets, etc.

PALMARÈS
PAR JURYS
D'ATTRIBUTION

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE

Prix Robert Blanché (1 500 euros)
Ce prix quadriennal est destiné à récompenser un ouvrage philosophique de valeur portant sur la logique ou l'épistémologie.

Mélanie Plouviez, *Normes et normativité dans la sociologie de Durkheim* (thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris I, le 24 novembre 2010).

Prix Victor Cousin (médaille)
Ce prix triennal est destiné à récompenser l'auteur d'un mémoire sur une question d'histoire de la philosophie ancienne.

Simon Icard, *Port-Royal et saint Bernard de Clairvaux (1608-1709),* Paris (Honoré Champion), 2011.

Prix Gegner (médaille)
Ce prix annuel est destiné à un écrivain philosophe, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.

Claude Romano, *Au cœur de la raison, la phénoménologie*, Paris (Gallimard), 2010

Prix Dagnan-Bouveret (médaille)
Ce prix est destiné à favoriser les études de psychologie en attribuant un prix, ou de tout autre manière, notamment en donnant des subventions soit à des expériences, soit à des publications.

Souleymane Bachir Diagne*, Bergson postcolonial. L'élan vital dans la pensée de Léopold Sedar Senghor et de Mohamed Iqbal*, Paris (CNRS Éditions), 2011.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE MORALE ET SOCIOLOGIE

Prix Grammaticakis-Neumann (2 000 euros)
Ce prix annuel est destiné au meilleur travail scientifique compatible avec l'esprit de la philosophie pragmatique.

Charles-François Mathis, In Nature we trust. *Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris (Presses Universitaires de Paris-Sorbonne), 2011

Prix Bordin (médaille)
Ce prix biennal est attribué successivement sur les propositions de chacune des sections de l'Académie aux auteurs d'ouvrages portant sur des sujets touchant à l'intérêt public, au bien de l'humanité, au progrès de la science et à l'honneur national.

Jacqueline Lalouette, *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine*, Paris (Tallandier), 2010.

Prix Joseph Saillet (médaille)
Ce prix annuel est destiné à l'auteur du meilleur travail, manuscrit ou imprimé, en français, et sans distinction de nationalité, sur un sujet de morale philosophique rationaliste ou simplement de morale scientifique, avec cette condition expresse que ce travail soit absolument indépendant de toute idée religieuse quelconque.

Vincent Debaene, *L'adieu au voyage.* Paris (Gallimard), 2010.

SUR PROPOSITION DE LA SECTION
DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Prix Charles Aubert – Droit (15 000 euros)
Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien.

Aurore Gaillet, *L'individu contre l'Etat. Essai sur l'évolution des recours de droit public dans l'Allemagne du XIXe siècle*, thèse de doctorat soutenue le 4 décembre 2010 (Strasbourg et Fribourg-en-Brisgau).

Prix Choucri Cardahi (10 000 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, écrite en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale. Il pourra également être décerné à toute personne morale ayant œuvré dans ces domaines.

Partagé à parts égales entre :
- Julian Fernandez, *La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale*, Paris (Pedone), 2010.
- Benoît de Boysson, *Mariage et conjugalité. Essai sur la singularité matrimoniale*, thèse de doctorat soutenue le 27 octobre 2010 (Lyon III).

Prix Francis Durieux (6 000 euros)
Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant, en 2003, un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

Geneviève Helleringer, *Les clauses contractuelles. Essai de typologie*, thèse de doctorat soutenue le 1er mai 2010 (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Prix René Cassin (750 euros)
Ce prix biennal est décerné à l'auteur d'un ouvrage juridique de valeur ou à l'auteur d'une action ou d'une œuvre civique méritoire.

Brunessen Bertrand, *Le juge de l'Union européenne, juge administratif*, thèse de doctorat soutenue le 19 juin 2010 (Université Paris II Panthéon-Assas).

Prix Le Dissez De Penanrum (médaille)
Ce prix annuel est attribué successivement sur les propositions de chacune des sections de l'Académie à un ouvrage publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours.

Paul Didier pour l'ensemble de son œuvre

Prix Odilon Barrot (médaille)
Ce prix triennal, décerné au meilleur ouvrage sur le jury et sur la procédure, tant civile que criminelle, et au travail le plus libéral et le plus pratique sur l'émancipation de nos administrations municipales et départementales et sur une vraie décentralisation. La section peut également mettre au concours d'autres questions de droit.

Julie Klein, *Le point de départ de la prescription*, thèse de doctorat soutenue le 18 mai 2010 (Université Paris II Panthéon-Assas).

SUR PROPOSITION DE LA SECTION
D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

Prix Zerilli-Marimo (13 500 euros)
Ce prix annuel, doté par la baronne Zerilli Marimo, est destiné à une œuvre qui met en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme.

Michel Didier pour l'ensemble de son œuvre

Prix Olivier Lecerf (médaille – Les actifs de la Fondation dont utilisés pour l'organisation d'un colloque annuel autour du lauréat, de son action et/ou de son œuvre)
Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». Pour perpétuer ses valeurs humanistes, Bertrand Collomb et Lafarge ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom, avec le soutien de L'Oréal et de Saint-Gobain. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but d'honorer et de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial d'Olivier Lecerf.

Le Réseau GERME pour l'ensemble de son action.

Prix Wolowski (médaille)
Ce prix est décerné tous les quatre ans alternativement à un ouvrage de législation et à un ouvrage d'économie politique.

Étienne Wasmer, *Principes de microéconomie*, Paris (Pearson Éducation France), 2010.

Prix Rossi (médaille)
Ce prix annuel est décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur une question d'économie politique et sociale.

Association d'Économie financière, *Rapport Moral sur l'argent dans le Monde 2010.*

SUR PROPOSITION DE LA SECTION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Prix Charles Aubert – Histoire (15 000 euros)
Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien.

Bernard Cottret pour l'ensemble de son œuvre

Prix Madeleine Laurain-Portemer (6 500 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone de géographie étudiée.

Joël Cornette pour l'ensemble de son œuvre à l'occasion de la parution de *L'Histoire de France*, qu'il a dirigée aux Éditions Belin.

Prix Jean Sainteny (1 000 euros)
Ce prix annuel est destiné à couronner un ouvrage concernant le développement politique, économique ou culturel ou les relations internationales, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique, dans l'esprit qui fut celui de l'action de Jean Sainteny.

Pierre Journoud, *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris, (Tallandier), 2011.

Prix Georges Mauguin (1 000 euros)
Ce prix biennal est destiné à récompenser l'auteur d'une publication érudite relative à Napoléon Bonaparte ou à l'époque napoléonienne.

Jean Tabeur, *Saragosse (1808-1809)*, Paris (Économica), 2011.

Prix Limantour (médaille)
Ce prix biennal est destiné à récompenser alternativement un ouvrage de législation, d'économie politique ou d'histoire, publié dans les trois années ayant précédé la clôture du concours.

François Caron, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVIe-XXe siècles)*, Paris (Gallimard), 2010.

Prix Marcel Flach (médaille)
Ce prix biennal est destiné à l'auteur d'un travail original, imprimé ou manuscrit, consacré à l'histoire de l'Alsace depuis 1648.

Marc Lienhard, *Histoire et aléas de l'identité alsacienne,* Strasbourg (La Nuée bleue), 2011.

Prix Jacques Flach (médaille)
Ce prix quadriennal est destiné à l'auteur d'un travail original, imprimé ou manuscrit, consacré à l'histoire de l'Alsace avant 1648.

Georges Bischoff, *La guerre des Paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh 1493-1525,* Strasbourg (La Nuée bleue), 2010.

Prix Joseph du Teil (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage d'histoire diplomatique.

Anne-Claire de Gayffier-Bonneville, *L'échec de la monarchie égyptienne, 1942-1952*, Le Caire (IFAO), 2010.

Prix Gustave Chaix d'Est Ange (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage d'histoire documentaire se rattachant directement à la méthode des chartistes.

Agnès Callu, *Gaëtan Picon (1915-1976), Esthétique et culture*, Paris (Honoré Champion), 2011.

Prix Hercule Catenacci (médaille)
Ce prix annuel est destiné à encourager la publication de livres d'histoire illustrés de luxe.

Florence de Voldère, *La peinture flamande du XVIe au XVIIIe siècle*, Allemandi (Turin), 2011.

Prix Paul-Michel Perret (médaille)
Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'un ouvrage historique publié dans les trois années précédant la clôture du concours.

Francine Hérail (sous la direction), *Histoire du Japon des origines à nos jours*, Paris (Hermann), 2010.

Prix Drouyn de Lhuys (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage d'histoire manuscrit ou imprimé.

Nicolas Chaudun, *L'été en enfer. Napoléon III dans la débâcle*, Arles (Actes-Sud), 2011.

Prix Maurice Travers (médaille)
Ce prix biennal, qui peut être partagé, est destiné à récompenser alternativement des ouvrages imprimés, relatifs au droit international privé ou public et au droit comparé, ou à l'histoire diplomatique.

Pierre Pellissier, *Fachoda et la Mission Marchand (1896-1899),* Paris (Perrin), 2011.

SECTION GENERALE

Prix Louis Marin (400 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de sciences humaines.

Jean-Pierre Aubin, *La mort du devin, l'émergence du démiurge. Essai sur la contingence, la viabilité et l'inertie des systèmes*, Paris (Beauchesne), 2010.

SUR PROPOSITION DES COMMISSIONS MIXTES

Bourse de la Fondation Araxie Torossian (2 000 euros)
Les revenus de cette Fondation devront servir, chaque année, à permettre à des étudiants sans fortune, Français ou Arméniens, reçus au doctorat d'état ès lettres ou ès sciences avec la mention très honorable, de faire imprimer leur thèse. Les ouvrages ainsi imprimés porteront sur la page de titre mention du concours de l'Académie, avec le nom de la fondation. Deux exemplaires en seront envoyés à la bibliothèque Marie Nubar de l'Union générale arménienne de bienfaisance.

Romy Sauvayre, *Le processus d´abandon des croyances défiant le sens commun*, thèse de doctorat soutenue en 2010 (Université de Strasbourg)

Prix Luc Durand-Réville (4 500 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au profit du développement économique du tiers-monde, qu'il s'agisse d'un travail intellectuel (thèse, rapport, traité, ouvrage de vulgarisation, etc) ou d'une action pratique précise (enquêtes, transferts de compétence, dotation, etc).

Jean-Michel Sévérino, ancien Directeur général de l'Agence française pour le Développement (2001-2010) pour l'ensemble de son action.

Prix Émile Girardeau (2 500 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage ou mémoire ayant trait aux sciences économiques ou sociologiques.

André Babeau, *Les comportements financiers des Français*, Paris (Économica), 2011.

Prix Texier I (1 000 euros)
Ce prix a pour vocation de subventionner toute action pratique et efficace de défense de la liberté individuelle et du droit de propriété, soit par l'attribution d'un prix à l'auteur du meilleur tract pratique faisant ressortir d'une façon simple et convaincante les fondements et justifications de ces droits, soit en subventionnant leur publication et leur diffusion.

Dounia Bouzar, *Laïcité, mode d'emploi*, Paris (Eyrolles), 2011.

Prix Texier II (2 000 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de défense de la beauté de la France.

René Borricand pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la parution de *Châteaux, maisons fortes, mas, bastides et parcs des Alpes de Hautes-Provence (Basses Alpes) du Moyen Âge au XIXe siècle* (Éditions Borricand), 2011.

Prix Daniel Strasser (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser une action éducative ou un travail en langue française, publié ou manuscrit, contribuant à approfondir la connaissance des réalités européennes et plus particulièrement les aspects économiques, financiers et institutionnels de l'Union européenne. Le prix distinguera une personne physique, jeune de préférence, ou une personne morale (Université, association, collectivité ou centre de recherches ...) à l'exclusion de celles à caractère commercial.

Le Collège d'Europe de Bruges, représenté par son recteur, M. Paul Demaret, pour l'ensemble de son action.

Prix du général Muteau (400 euros)
Des prix quadriennaux seront attribués à des sociétés ou des individus de nationalité française, qui auront, au cours de l'année écoulée, le plus contribué par leur action, leur propagande, leurs écrits, leurs actes, leur conduite héroïque, à la grandeur et à la gloire de la France.

Rémy Porte, *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris (Perrin), 2011.

Prix du docteur Carrière (400 euros)
Les revenus de cette fondation doivent être employés pour attribuer un prix quadriennal dans l'intérêt des lettres.

Christophe Carraud pour la publication de la revue semestrielle *Conférence*, dont il est directeur.

Prix Lucien de Reinach (médaille)
Ce prix biennal est destiné au meilleur ouvrage original sur l'Outre-Mer, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période de deux ans la plus récente.

Régis Verwing, *Les Jésuites en Guyane française sous l'Ancien Régime (1498- 1768)*, Matoury (L'Ibis rouge), 2011.

Prix Thorlet (médaille)
Les revenus de cette fondation de l'Institut sont destinés à la distribution biennale de prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition en histoire ou en art, en particulier de peinture.

Agnès Blanc, *La langue du Roi est le français. Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, Paris (L'Harmattan), 2010.

Prix Charles Lyon-Caen (médaille)
Ce prix triennal est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage de philosophie, de morale, de législation, d'économie politique ou d'histoire.

Juliette Glikman, *Louis-Napoléon prisonnier. Du fort de Ham aux ors des Tuileries*, Paris (Aubier), 2011.

Prix Jean Finot (médaille)
Ce prix, à décerner tous les deux ans, est destiné à récompenser un ouvrage aux tendances sociales profondément humanitaires et bienfaisantes.

Olivier Landron, *La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle*, Paris (Éditions du Cerf), 2011.

Prix Corbay (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

Stéphane Gerry-Vernières pour sa thèse de doctorat, soutenue le 6 décembre 2010 à l'Université Paris II Panthéon-Assas, *Les « petites » sources du droit. À propos des sources étatiques non contraigantes.*

Prix Ernest Lémonon (médaille)
Ce prix annuel est destiné à un ouvrage français traitant de politique étrangère contemporaine ou de questions économiques ou sociales contemporaines, françaises ou étrangères.

Robert Kolb, *Esquisse d'un droit international public des anciennes cultures extra-européennes*, Paris (Pédone), 2010.

Prix François-Joseph Audiffred - Ouvrages
Ce prix annuel sera décerné à l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie. Les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Jacques Arnould, *L'abbé Breuil. Le pape de la Préhistoire*, Tours (CLD), 2011.

Prix Halphen (médaille)
Ce prix triennal est décerné, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire, qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à une personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Association « Lire et faire lire » pour l'ensemble de son action.

Prix Dulac (médaille)
Ce prix annuel est destiné à récompenser des gendarmes, militaires, marins ou civils ayant accompli des actes de courage ou de dévouement.

Marc Ricolleau, Président de la SNSM de l'île d'Yeu, et ses deux fils pour le sauvetage d'une femme septuagénaire tombée dans la Loire (dimanche 2 octobre 2011).

SUR PROPOSITION DE JURYS PARTICULIERS

Prix Louis Cros (10 000 euros)
En mémoire de Louis Cros, le Comité universitaire d'information pédagogique a créé ce prix annuel qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ugo Phalheta, « L'enseignement professionnel dans l'école massifiée » - thèse de doctorat,
et Gwennaëlle Joët, « Le sentiment d'autoefficacité en primaire : de son élaboration à son impact sur la scolarité des élèves » - thèse de doctorat,

Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (3 000 euros)
Ce prix annuel sera décerné au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre on marine) français ou étrangers (administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers). Il pourra aussi être attribué à un ouvrage traitant de stratégie militaire.

Jérôme de Lespinois (sous la direction), *Politique, défense, puissance : 30 ans d'opérations aériennes*, Paris (La Documentation française – CESA), 2011.

Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (1 000 euros)
Prix annuel destiné à couronner une étude d'histoire ou de critique littéraire, écrite dans notre langue, consacrée pour l'essentiel à une œuvre ou à des œuvres appartenant au patrimoine national, de préférence déjà publiée, ou bien en voie de publication.

Dominique Descotes, professeur à l'université de Clermont-Ferrand II, pour l'ensemble de son œuvre.

Bourse de la Fondation Balafenn (18 000 euros)
La Fondation Balafenn a pour mission de distribuer des bourses de deux ans, renouvelables un an, pour la réalisation de thèses sur la « Responsabilité sociale des entreprises ».

Agnès Gauche pour le financement de sa thèse « Une très petite entreprise (TPE) peut-elle être socialement responsable et simultanément rentable ? Le cas des producteurs maraîchers en circuits courts » (Université Montpellier I)..

Aide de la Fondation pour le Progrès en Éducation (1 500 euros)
La Fondation attribue des aides pour soutenir et aider au développement d'actions innovantes en matière d'éducation.

Fabienne Sérina-Karsky, doctorante, qui conduit actuellement une thèse en sciences de l'éducation, intitulée « L'enfant à l'école. La conception de l'enfant et de sa famille dans l'Éducation nouvelle : de la théorie à la pratique », sous la direction du professeur Antoine Savoye, à l'Université Paris VIII – Saint-Denis.

SUR PROPOSITION DU BUREAU

Prix Édouard Bonnefous (3 500 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser alternativement une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens et une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement. En 2011, il récompensera une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement.

Association Mountain Wilderness France pour l'ensemble de son action.

Prix de la Fondation de la Ligue contre la Violence routière (5 000 euros)
Ce prix est destiné à récompenser une ou plusieurs personnes ayant œuvré pour la sécurité routière.

Jacques Ehrlich, en sa qualité de chef du projet LAVIA.

Prix Bernard Destremau (1 500 euros)
Ce prix annuel est destiné à récompenser un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.

Chloé Willhelm, championne de natation synchronisée et major de sa promotion en 1ère année de formation de masseur-kinésithérapeute.

Prix Valmy (médaille)
Ce prix, doté par Grégory Dufour, Président du Cercle « Esprits de Défense », est destiné à récompenser toute initiative passée ou à aider tout projet à venir — action originale, publication, colloque… — permettant de promouvoir l'esprit de défense et le renforcement du lien Armée-Nation en France ou en Europe, prioritairement en direction de la jeunesse française,

Association « Terre Fraternité », fondée et présidée par le général d'armée Bernard Thorette, ancien chef d'état-major de l'Armée de Terre, pour son action en faveur des militaires blessés et des familles de militaires tués dans les opérations extérieures de la France.

Prix Claude Berthault – Institut de France (1 500 euros)
Les revenus de la Fondation seront attribués soit comme encouragement à des familles de cultivateurs ou de marins du littoral de la Manche et de l'Océan, soit comme récompenses à des œuvres artistiques ou scientifiques qui pourraient accroître le renom de la nation française.

Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaëre, *La diplomatie climatique. Les enjeux d'un régime international du climat*, Paris (Pédone), 2010.

Prix de la Fondation du chanoine Delpeuch – Institut de France (300 euros)
Les revenus de la Fondation doivent être employé pour le plus utile profit moral, intellectuel et religieux de la France.

Gérard Cholvy, *Marie-Benoît de Bourg d'Iré (1895-1990). Un fils de saint François « Juste des nations »*, Paris (Cerf), 2010.

Prix Osiris (2 300 euros)
Ce prix triennal est destiné à récompenser, sur proposition des cinq Académies, la découverte ou l'œuvre la plus remarquable dans les sciences, les lettres, les arts, l'industrie et, généralement, dans tout ce qui touche à l'intérêt public.

Édith Fuchs, *Entre Chiens et Loups. Dérives politiques dans la pensée allemande du XXe siècle*, Paris, Editions du Félin, 2011.